

2021

RAPPORT DE GESTION

Ma BCJ

Ma banque

La forêt, l'essence même du Jura

C'est une super héroïne discrète et silencieuse. Elle est au cœur de nos vies et indispensable à notre survie. Pourtant, nous connaissons trop peu ses nombreux pouvoirs.

Elle est à la fois protectrice du climat, filtre à eau, classe de jeux, lieu de rêveries, fontaine de jouvence, paradis de la biodiversité, espace de loisirs et guérisseuse de l'âme. Elle est aussi la plus belle place de travail que l'on puisse imaginer, qui procure la plus précieuse et la plus durable des matières premières : le bois, si essentiel à nos vies.

Cette super héroïne, c'est la forêt.

A l'échelle de la planète, elle recouvre près de quatre milliards d'hectares de terre, soit trente pourcent de la surface du globe et représente, après les océans, le deuxième plus grand puits de carbone. En Suisse, la forêt comporte plus de cinq-cents millions d'arbres et couvre un tiers du territoire. Au Jura, elle occupe près de quarante-six pourcent de notre canton (y compris le pâturage boisé). Elle contient plus de onze millions de mètres cubes de bois sur pied. Trente-six pourcent du volume de bois présent est constitué de hêtre, suivi du sapin blanc, de l'épicéa et du frêne. C'est un véritable joyau qui revêt une importance particulière pour toutes les Jurassiennes et tous les Jurassiens.

Au cœur de nos vies, la forêt nous rend chaque jour de multiples services inestimables. Pour préserver, soigner, accompagner, gérer durablement et valoriser ce trésor, le rôle des forestiers est essentiel. Pourtant, il est souvent méconnu et mal compris. Le travail de

ces passionnés de nature est primordial en raison du dérèglement climatique qui affecte et menace notre forêt. L'épicéa et le hêtre ont particulièrement souffert de la sécheresse et des fortes chaleurs. Ils deviendront de plus en plus rares à basse altitude alors que d'autres essences plus tolérantes à la sécheresse comme le chêne sessile, y trouveront des conditions de plus en plus favorables. L'adaptation de la forêt jurassienne au changement climatique est donc un enjeu clé.

A travers notre rapport de gestion, nous souhaitons mettre en lumière ces femmes et ces hommes qui mettent tout leur cœur et toute leur âme pour préserver notre bien le plus précieux et veiller à ce que leur forêt soit la forêt de chacun. Vous découvrirez le portrait de Margot, première forestière-bûcheronne du canton du Jura; Noémie, ingénieure forestière attentionnée; Justin, garde-forestier engagé; Blaise, forestier-bûcheron passionné et Didier, directeur de ProForêt SA.

Vous ferez également la connaissance de Sandie et de Jonas qui transmettent leur passion de la forêt aux plus jeunes et de Christian, photographe animalier amoureux de la nature. Pour en savoir plus, vous pourrez scanner un QR code présent sur chacun des portraits.

Nous espérons que lors de votre prochaine balade en nature, vous poserez un regard différent sur la forêt et sur celles et ceux qui s'engagent pour sauvegarder ce patrimoine exceptionnel, meilleur allié de l'Homme et des générations futures.



Table des matières

6 Message aux actionnaires

8 Chiffres clés



13 Rapport annuel 2021

19 Notre ambassadrice

20 La vie de la Banque

22 Responsabilité sociale d'entreprise



29 Gouvernance d'entreprise



57 Comptes annuels au
31 décembre 2021

58 Bilan

59 Compte de résultat

60 Proposition relative à l'emploi
du bénéfice au bilan

60 Tableau des flux de trésorerie

61 État des capitaux propres

62 Annexe

87 Rapport de l'organe de révision

94 Tableaux réglementaires selon Circ.-
FINMA 16/1 : fonds propres, liquidités,
risques de crédit, risques de taux,
risques opérationnels

Message aux actionnaires

Quelle année 2021 exceptionnelle ! Le total du bilan passe pour la première fois la barre des 4 milliards de francs et démontre l'excellente vitalité de la marche des affaires de la Banque Cantonale du Jura. Tous les secteurs d'activité ont participé à cette progression. Ainsi, les créances hypothécaires ont bondi de plus de 132 millions de francs, alors que l'épargne s'est accrue de près de 72 millions de francs. Le secteur de la gestion de fortune s'est également illustré avec une augmentation des dépôts de la clientèle de 85 millions de francs.

L'évolution du compte de résultat est tout aussi remarquable. A l'inverse des résultats 2020 qui avaient été fortement impactés par la constitution de provisions pour risques de défaillance due au fort ralentissement économique lié à la crise engendrée par la Covid-19, le résultat opérationnel 2021 atteint 18,4 millions de francs en progression de 35,9 % et le bénéfice net se monte à 9,7 millions de francs en hausse de 36,9%.

Cette performance est d'autant plus réjouissante que 2021 s'annonçait comme l'année de tous les dangers. La pandémie de la Covid-19 a continué de répandre ses vagues successives, impactant à nouveau fortement l'économie. Dans le cadre de notre mission de soutien à l'économie jurassienne, nous avons fait preuve de souplesse pour aider les entreprises en difficulté, notamment par la remise d'amortissements pour plusieurs millions de francs. Sur le plan organisationnel et comme tout un chacun, nous avons dû faire face aux nombreux cas d'isolement et de quarantaine. Nos équipes ont été mises à rude contribution, sans pour autant faillir à notre mission de servir au mieux nos clients. En cela, nous avons été bien aidés par la mise en place d'un système de télétravail efficace.

La persistance des taux d'intérêt négatifs a encore pesé sur nos résultats, d'autant plus que nous ne répercutons qu'exceptionnellement ceux-ci sur notre clientèle privée traditionnelle. Cette situation pourrait évoluer, car les premiers signes inflationnistes se sont faits ressentir et laissent augurer une tension sur les taux d'intérêt. La prudence est donc de mise dans notre politique de refinancement.



Dans ce contexte encore compliqué, le Conseil d'administration a décidé de proposer à la prochaine Assemblée générale un dividende de 4,8 millions de francs, en augmentation de 1,2 millions de francs. En parallèle, la BCJ renforce ses fonds propres de 10,1 millions de francs et porte son taux de couverture en fonds propres à 17%. Notre volonté de renforcer les fonds propres de la banque est d'autant plus sage que le Conseil fédéral, sur la demande de la Banque nationale suisse et après consultation de la FINMA, a décidé



de réactiver le volant anticyclique de fonds propres dès le 30 septembre 2022, le fixant même au maximum prévu par la loi.

Après avoir navigué durant l'année écoulée sur une mer houleuse, nous sommes soulagés d'être arrivés à bon port sans dommage. Nous le devons assurément à nos collaboratrices et collaborateurs qui ont fait preuve de professionnalisme, d'engagement et de réactivité. Qu'ils reçoivent nos plus vifs remerciements.

Notre reconnaissance s'adresse également à nos actionnaires, ainsi qu'à nos clients pour leur confiance et leur fidélité.

Christina Pamberg

Présidente du Conseil
d'administration

Bertrand Valley

Directeur général

Chiffres clés

Bilan (en millions de CHF)	2017	2018	2019	2020	2021
Total du bilan	3'007	3'152	3'423	3'999	4'143
Avances à la clientèle (après compensation corrections de valeur)	2'504	2'652	2'783	2'953	3'029
Dépôts de la clientèle (y compris obligations de caisse)	1'861	1'966	2'050	2'316	2'397
Fonds propres (après répartition)	233.9	242.5	249.8	257.0	267.1
Résultats (en millions de CHF)					
Revenu brut des opérations d'intérêts	32.9	34.2	34.0	35.1	36.4
Commissions	9.4	8.9	9.3	8.9	9.4
Résultat de négoce	4.8	3.9	4.3	3.7	3.9
Autres produits ordinaires	0.3	0.6	0.3	0.3	0.2
Total des produits (avant variations des corrections de valeur pour risque de défaillance)	47.4	47.6	48.0	48.0	49.9
Charges d'exploitation	26.6	27.0	27.9	27.0	27.9
Bénéfice brut (avant variations des corrections de valeur pour risque de défaillance)	20.8	20.6	20.1	20.9	22.0
Résultat opérationnel	17.5	18.0	17.0	13.5	18.4
Bénéfice	9.6	9.9	9.2	7.1	9.7
Dépôts titres de la clientèle (en millions de CHF)	848	776	850	849	934
Effectif total (en unités de travail à plein temps)	116.3	122.2	125.4	123.1	122.6
Ratios (en %)					
Fonds propres (après répartition) / Total du bilan	7.8	7.7	7.3	6.4	6.4
Ratio de fonds propres CET1 (hors volant anticyclique)	16.2	16.2	16.6	16.5	17.0
Résultat opérationnel / Fonds propres (après répartition)	7.5	7.4	6.8	5.3	6.9
Charges / Produits (net)	57.1	57.7	58.4	62.3	56.7
ROE (avant impôts et dotation aux fonds propres)	7.9	7.9	6.9	5.3	7.1
Données par action (en CHF)					
Fonds propres	78.0	80.8	83.3	85.7	89.0
Résultat opérationnel	5.8	6.0	5.7	4.5	6.1
Bénéfice	3.2	3.3	3.1	2.4	3.2
Dividende	1.85	1.85	1.85	1.20	1.60
Données boursières (en CHF)					
Cours le plus haut	60.85	57.50	59.00	59.00	55.50
Cours le plus bas	52.00	52.50	52.00	50.00	43.80
Clôture	58.00	53.00	56.00	52.00	52.50
P/E ratio (avant dotation aux fonds propres)	13	11	13	14	10
Capitalisation boursière (en millions de CHF)	174	159	168	156	158
Nombre d'actions	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000



4.1 mrds de CHF

de total du bilan

Pour la première fois le total du bilan dépasse les 4 milliards de francs (+3,6%).



132 mio de CHF

d'augmentation des créances hypothécaires

Soit, 5,1% d'augmentation par rapport à 2020. En moyenne sur les dix dernières années, la progression annuelle s'établit à 114 millions.



22.0 mio de CHF

de bénéfice brut

Soit le meilleur bénéfice brut atteint par la Banque Cantonale du Jura depuis sa création.



9.7 mio de CHF

de bénéfice net

A l'inverse des résultats 2020 qui avaient été fortement impactés par la pandémie de la Covid-19, le bénéfice net augmente de 36,9%.



17.0%

de taux de fonds propres

En augmentation de 0,5%, sans la prise en compte de la réactivation du volant anticyclique décidée par le Conseil fédéral qui réduira le ratio CET1 de 1,5%, soit 15,5%.



6.3 mio de CHF

versés aux collectivités jurassiennes

Soit 1,50 mio de plus par rapport à l'année 2020, reversés aux collectivités jurassiennes sous forme de dividende, de rémunération de la garantie d'Etat, d'impôts cantonal, communal et ecclésiastique.



1000

arbres plantés

Depuis 2021, la BCJ s'engage à planter un arbre dans la forêt jurassienne à chaque étape importante de vie de ses clients.



-40%

d'émissions de CO₂

La BCJ s'engage à réduire ses émissions carbone de 40% d'ici 2030 sur la partie opérationnelle.

C'EST MON MILIEU, C'EST LÀ OÙ JE ME SENS BIEN

impact

En tant que garde-forestier, j'ai trois principes: le premier est le bien-être du milieu forestier, le deuxième concerne les entreprises forestières professionnelles et la formation, et le troisième c'est l'aspect financier. Si on privilégie seulement l'aspect financier, on ne fait pas notre travail de garde-forestier.

*Retrouvez
la suite*



Justin Morel

Garde-forestier, responsable du triage forestier Rangiers-Sorne





Rapport annuel 2021

Introduction

L'année financière 2021 a été, à l'instar de 2020, très largement influencée par le virus de la Covid et toutes ses ramifications. En constantes mutations, les perturbations extraordinaires provoquées par la pandémie ont continué à dicter dans une large mesure les opportunités et les risques dans nos sociétés et nos économies.

Durant le premier semestre 2021, les réouvertures progressives ainsi que les soutiens budgétaires et monétaires conséquents ont poussé l'économie mondiale vers un fort rebond. Cependant, cette solide reprise a été contrastée selon les pays et les secteurs d'activité, reflétant les divergences importantes sur le plan de l'accès aux programmes de vaccination et aux perturbations dues au virus. Au second semestre, cette croissance s'est ralentie, sous l'effet de la recrudescence de la pandémie au travers du variant Delta et compte tenu de la flambée des prix des matières premières, auxquels sont venus s'ajouter d'importants goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Malgré certaines discrédances et le tassement constaté sur les derniers mois de l'année, la croissance mondiale, en 2021, est estimée à 5.50%, bien au-delà de son potentiel. Toutefois, la surprise s'est matérialisée dans le retour fracassant de l'inflation, grande absente des statistiques économiques depuis plus de 20 ans. Alimenté par l'abondance des liquidités injectées par les banquiers centraux et par l'excédent de demande, le renchérissement a atteint 7.00% aux Etats-Unis et 5.00% en Europe.

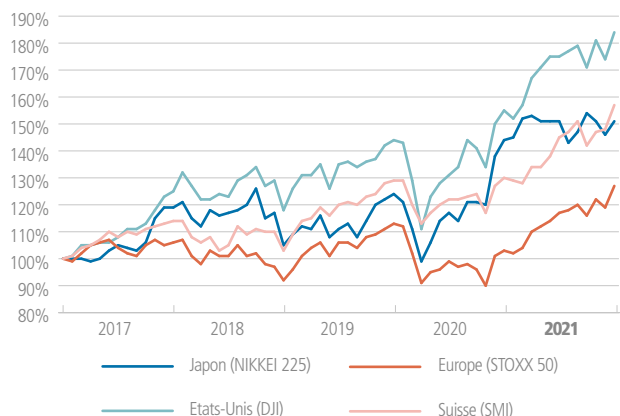
Dans ce contexte, la Suisse n'a pas été en reste ; d'après les dernières estimations son économie a progressé de 3.50%. Le renforcement du CHF au cours de l'année ainsi que la composition du mix énergétique ont permis d'éviter une trop forte résurgence de l'inflation sur le sol helvétique (+0.60%). En ce qui concerne le canton du Jura, son activité économique a aussi pleinement bénéficié de la reprise globale tout particulièrement dans le domaine de l'horlogerie et de la machine-outil. Cependant, le taux de chômage n'a pas encore retrouvé ses plus bas d'avant crise, il s'établissait à 4.50% en fin d'année.

Au-delà des fondamentaux économiques et des incertitudes liées à la pandémie, l'année 2021 demeura un excellent cru boursier avec des performances comprises entre 20 et 30% pour les marchés développés.

Le maintien d'une politique monétaire expansionniste, basée sur un argumentaire d'inflation « transitoire » et des bénéfices d'entreprises dépassant très largement les attentes des analystes ont été les principaux catalyseurs de cette hausse considérable. L'indice vedette suisse, le SMI, a progressé de 20.30%. A contrario, l'accélération de l'inflation, les déboires sur le front des conglomerats immobiliers chinois et le retour de la thématique de la prospérité

l'univers des cryptomonnaies. L'Ethereum et le Bitcoin ont affiché des performances encore bien supérieures aux marchés boursiers malgré un certain fléchissement occasionné par l'annonce d'un tournant monétaire plus restrictif. Ces actifs digitaux ont semblé avoir détrôné l'or comme actif « refuge » face à l'inflation, le métal jaune est quant à lui resté stable autour de 1'800 dollars l'once.

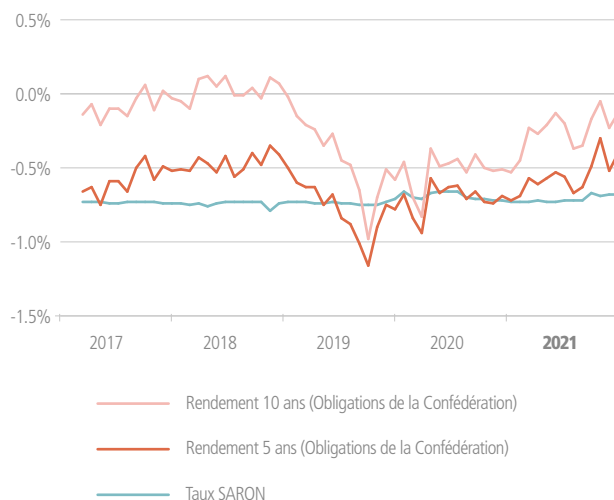
Evolution des marchés boursiers



commune ont largement pesé sur les marchés émergents qui ont clôturé l'année dans le rouge.

2021 n'aura pas marqué la fin des mouvements spéculatifs dans

Evolution des taux d'intérêt



Les investisseurs obligataires ont globalement souffert en 2021. Les doubles anticipations, quant à l'évolution de l'inflation et aux réactions des banques centrales face à celle-ci, ont poussé les taux d'intérêt vers le haut dans la plupart des devises. En Suisse, c'est surtout la partie longue de la courbe qui s'est montrée volatile avec une hausse d'environ 40 points de base des taux de la Confédération à 10 ans, avec des taux courts encore fermement ancrés en territoire négatif. A contrario de ses homologues américaine et européenne, la BNS n'a pour l'instant pas laissé entrevoir de timing quant à une éventuelle normalisation de sa politique monétaire expansionniste.

Marche des affaires de la BCJ

Dans un contexte financier dicté par l'évolution de la pandémie de coronavirus, la Banque Cantonale du Jura présente un très bon résultat 2021. D'une manière générale, les résultats financiers de l'établissement affichent une forte progression par rapport à ceux de l'année précédente.

Pour l'exercice 2021, le résultat opérationnel s'établit à 18,4 millions de francs, en hausse de 4,9 millions de francs, soit 35,9% d'augmentation par rapport à l'année d'avant. Le bénéfice net augmente également et s'élève au 31 décembre 2021 à 9,7 millions de francs, la hausse étant de 2,6 millions de francs (+36.9%). La progression du total du bilan constitue un autre élément significatif à relever pour l'exercice sous revue. Au 31.12.2021, le total

du bilan atteint 4,1 milliards de francs, dynamisé par une forte croissance des créances hypothécaires de 132,4 millions de francs (+5,1%). Il faut signaler qu'il s'agit d'une somme record dans l'histoire de notre établissement. Les chiffres dégagés en 2021 témoignent par conséquent de la bonne santé financière de la BCJ et démontrent sa capacité à réaliser des résultats réjouissants, malgré un contexte difficile.



Bilan

Depuis plusieurs années, le total du bilan progresse de manière importante. Avec CHF 143,9 millions d'augmentation (+3,6%), l'exercice 2021 s'inscrit également dans cette dynamique. Le total du bilan au 31 décembre 2021 s'élève ainsi à CHF 4,1 milliards.

Actif

Au niveau de l'actif, on soulignera la progression importante des postes de liquidités (+ CHF 100,9 millions) et des créances hypothécaires (+ CHF 132,4 millions). Les créances sur la clientèle marquent un repli de 56,4 millions dû notamment aux remboursements anticipés d'une partie des prêts Covid-19. Cette baisse peut être qualifiée de réjouissante puisqu'elle illustre la capacité des entreprises jurassiennes à rembourser leur prêt d'urgence.

La progression des créances hypothécaires (+ CHF 132,4 millions) démontre ainsi que la BCJ joue pleinement son rôle de soutien à l'économie régionale, tout en respectant naturellement les préceptes d'une saine gestion.

Le poste des liquidités s'élève à CHF 898,3 millions (+ CHF 100,9 millions) et demeure à un niveau très élevé. Cela s'explique notamment par les conditions de taux d'intérêt négatifs qui ont prévalu sur le marché durant l'année 2021 et qui ont conduit la Banque à accroître ses engagements à court terme.

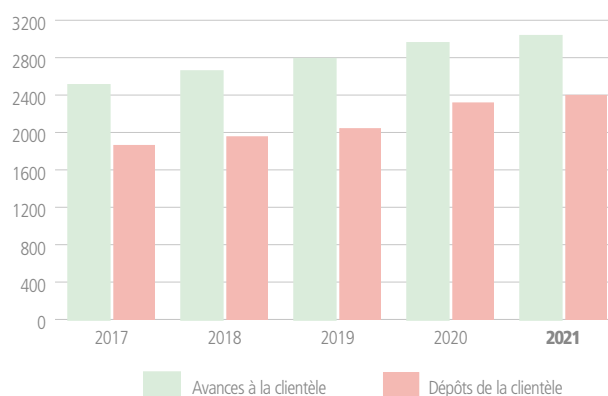
Signalons encore que la baisse des autres actifs (-18,6 millions) est essentiellement le reflet de la variation de la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés utilisés pour la couverture du risque de fluctuation des taux d'intérêts.

Les autres postes de l'actif n'ont pas enregistré de variations particulièrement notoires nécessitant une explication.

Passif

Au passif du bilan, il faut en premier lieu mettre en évidence la croissance marquée des engagements résultant des dépôts de la clientèle, qui se chiffre à 80,6 millions. Cette situation s'explique avant tout par une augmentation substantielle des fonds d'épargne. La diminution de la consommation liée au contexte de la crise Covid explique en grande partie ce résultat. En effet, la fermeture de certains magasins et l'indisponibilité de nombreux services durant les périodes de confinement ont rendu certaines dépenses très difficiles.

Couverture des avances à la clientèle par les fonds de la clientèle (en millions de CHF)



Autre progression une nouvelle fois très significative, celle des prêts de la Centrale de lettre de gage, qui se monte à 87 millions. Cette évolution s'explique par la volonté de la Banque d'assurer un refinancement à long terme de ses opérations actives, notamment de ses prêts hypothécaires.

Quant aux engagements envers les banques, ils diminuent de 20,4 millions, les autres sources de fonds ayant largement suffi au financement de la progression du bilan.

L'évolution des autres postes du passif du bilan est nettement moins conséquente et ne suscite pas de commentaire particulier.

Nous soulignerons encore que le ratio de financement des avances à la clientèle par les dépôts de la clientèle a progressé passant de 78,4% à 79,1%. Cette hausse est réjouissante dans la mesure où elle a été réalisée malgré une progression significative des avances consenties à notre clientèle.

Compte de résultat

Le total des revenus de la Banque, qui s'établit à CHF 49,2 millions, enregistre une hausse substantielle de CHF 5,8 millions par rapport au chiffre de l'exercice précédent. Ce résultat s'explique essentiellement par des constitutions de corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts 2021 en forte baisse par rapport à l'exercice précédent.

Opérations de crédits et résultat d'intérêts

Malgré un contexte général compliqué sur le marché des taux d'intérêts helvétiques, la Banque a su tirer son épingle du jeu et augmenter son résultat des opérations d'intérêts de 5,2 millions de francs durant l'exercice sous revue. Cette progression résulte notamment de la réduction de la constitution des corrections de valeur pour risques de défaillance par rapport à l'année 2020.

En matière d'évolution des taux d'intérêts sur le marché suisse, la situation a été très stable concernant les taux à court terme qui n'ont quasiment pas bougé, restant toujours largement en territoire négatif. Cette situation péjore la marge moyenne des banques, dans la mesure où une répercussion de ces taux négatifs sur les dépôts d'épargne est problématique.

Sur les échéances plus longues, les taux ont connu en moyenne une hausse de 0,4% entre le début et la fin de l'exercice 2021. Cette progression s'explique en grande partie par des données d'inflation en forte hausse.

Du point de vue technique, la Banque constitue essentiellement des provisions individuelles sur les positions de débiteurs présentant un risque avéré de défaillance. Elle assure ainsi une couverture adéquate de ce type de risques. En parallèle, elle constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises.

Opérations de commissions, de négoce et autres produits ordinaires

L'exercice 2021 a été très favorable pour les marchés financiers. La majorité des marchés d'actions a affiché une hausse.

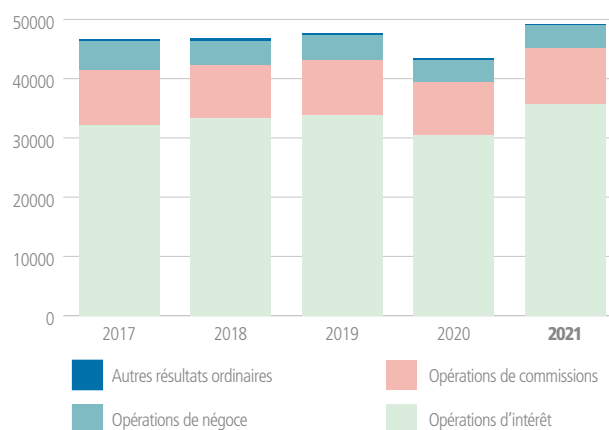
Dans ce contexte, le résultat des opérations de commissions et des prestations de service est en hausse de 0,5 million et s'élève à 9,4 millions.

Dans une perspective plus responsable, la Banque a décidé de transformer sa gamme de mandats de gestion en y intégrant une approche durable à la fois dans sa structure et dans sa composition. Pour ce faire, la société suisse Conser Invest SA, spécialisée dans la finance durable, a procédé à une certification complète du portefeuille sous l'angle de la qualité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Dès lors, et depuis le dernier trimestre 2020, la Banque propose à sa clientèle uniquement des mandats de gestion avec une note de durabilité A.

Constitué principalement des activités de la clientèle sur les devises et le change, le résultat des opérations de négoce enregistre également un résultat positif par rapport à l'exercice précédent, la hausse étant de 0,1 million. Cette progression est avant tout imputable aux revenus sur le négoce de devises mené pour le compte de la clientèle.

La variation de la rubrique des autres résultats ordinaires est insignifiante.

Répartition des produits (en milliers de CHF)



Charges d'exploitation, amortissements et provisions

Les charges d'exploitation s'accroissent de 3% et atteignent 27,9 millions de francs.

Les charges de personnel sont en légère réduction de 0,1 million par rapport à l'exercice précédent et témoignent de la bonne maîtrise des coûts de la Banque.

La hausse des autres charges d'exploitation (0,9 million) s'explique notamment par une augmentation de la rémunération de la garantie de l'Etat de 0,3 million par rapport à l'exercice précédent.

Les amortissements accusent une légère baisse de 0,4 million par rapport à ceux de l'exercice antérieur. Malgré cette diminution, le niveau élevé de la charge d'amortissements témoigne de l'effort important que la Banque consent dans le domaine de la digitalisation.

Produits extraordinaires et réserves pour risques bancaires généraux

Le dernier poste influençant significativement le bénéfice est celui des variations des réserves pour risques bancaires généraux, réserves qui sont considérées comme des fonds propres. La charge nette de 5,2 millions s'explique exclusivement par la dotation à ces réserves, prélevée sur le résultat opérationnel.

Résultat

A l'inverse des résultats 2020 qui avaient été fortement impactés par la constitution de provisions pour risques de défaillance due au fort ralentissement économique lié à la crise engendrée par la Covid-19, le résultat opérationnel progresse de 35,9% et se monte à 18,4 millions de francs. En tenant compte notamment d'une charge fiscale de 3,7 millions de francs et d'une attribution aux réserves pour risques bancaires généraux de 5,2 millions de francs, le bénéfice net atteint 9,7 millions de francs, en augmentation de 36,9% par rapport à l'exercice précédent.

Proposition de répartition du bénéfice

Le résultat opérationnel permet de doter les réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de CHF 5,2 millions et de mettre à disposition de l'Assemblée générale un montant de CHF 10,0 millions, incluant le report à nouveau de l'exercice précédent.

En ce qui concerne la répartition du bénéfice, les résultats dégagés conduisent le Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura à proposer à l'Assemblée générale le versement d'un dividende de CHF 1,60 par action (montant global de 4,8 millions), en hausse de CHF 0,40 par action par rapport à l'exercice précédent, et une dotation à la réserve légale issue du bénéfice de CHF 5,0 millions.

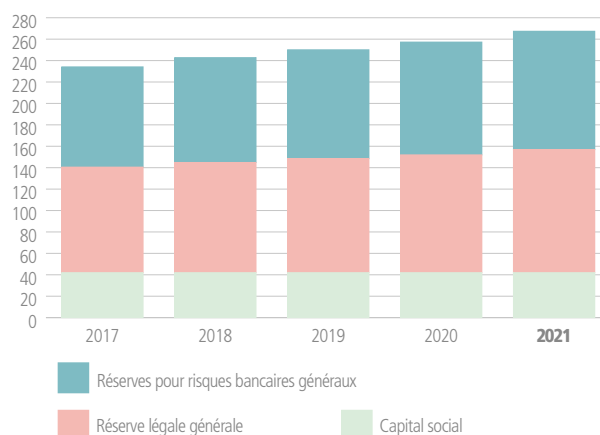
Si ces propositions sont agréées, la Banque verrait ses fonds propres s'accroître de CHF 10,1 millions, assurant ainsi un nouveau renforcement de sa structure financière. Le montant total des fonds propres atteindrait alors 267,1 millions (après distribution du dividende), ce qui représente un ratio CET1 de 17%, pour une exigence légale fixée à 11,2%.

Par rapport à la situation de fin 2020, le ratio de fonds propres augmente passant de 16,5% à 17,0%. Il ne tient par contre pas compte de la réactivation du volant anticyclique de fonds propres. En effet, en janvier 2022, le Conseil fédéral sur demande de la Banque nationale suisse et après consultation de la FINMA, a décidé de réactiver le volant anticyclique de fonds propres dès le 30 septembre 2022, dans le but de lutter contre une appréciation trop conséquente des prix du marché immobilier. Cette décision impactera directement le ratio CET1 de la Banque. Ce dernier de-

vrait diminuer de 1.5% par rapport à la situation actuelle sans volant anticyclique.

Le renforcement du montant nominal des fonds propres permet ainsi à la BCJ de disposer d'une marge de manœuvre appréciable dans l'optique du développement futur des affaires.

Evolution des fonds propres (en millions de CHF)



Perspectives 2022

Les incertitudes concernant la sortie de la crise liée à la pandémie de la Covid-19, la persistance des taux d'intérêt négatifs et la récente guerre en Ukraine marqueront l'année 2022. Néanmoins, la Banque s'attend à réaliser en 2022 des résultats dans la lignée de l'exercice 2021.

Notre ambassadrice: Katherine Choong

Depuis maintenant plus de 12 ans, la BCJ a eu le plaisir de soutenir son ambassadrice Katherine Choong. Première femme et troisième personne à avoir défié la longue voie 6.4 Sekunden à Engelberg, une des plus difficiles de Suisse, elle a démontré son talent et sa détermination à toute épreuve. Nous avons fièrement accompagné cette jeune grimpeuse jurassienne durant ses performances impressionnantes, et nous lui souhaitons plein de succès dans la suite de sa carrière.

Une année dans les nuages

En septembre 2021, notre ambassadrice a marqué son nom dans l'histoire de l'escalade suisse en venant à bout de la voie 6.4 Sekunden, un tronçon de 170 mètres constitué de 7 longueurs déversantes allant jusqu'à 8b/+. Cette voie n'a été conquise que par Matthias Trottmann et David Firnenburg auparavant. Il s'agit donc seulement de la troisième ascension, en plus d'être la première femme à réaliser cet exploit.

«Après avoir réalisé des voies de haute difficulté ces dernières années, j'avais envie de découvrir et d'apprendre quelque chose de nouveau. Depuis environ 2 ans, j'ai commencé à faire plus de longues voies. Le challenge est pour moi beaucoup plus complexe. J'ai dû apprendre à gérer l'effort et le mental sur toutes les longueurs des voies qui font souvent plusieurs centaines de mètres, les manipulations de cordes ainsi que la peur du vide, qui use beaucoup d'énergie.»

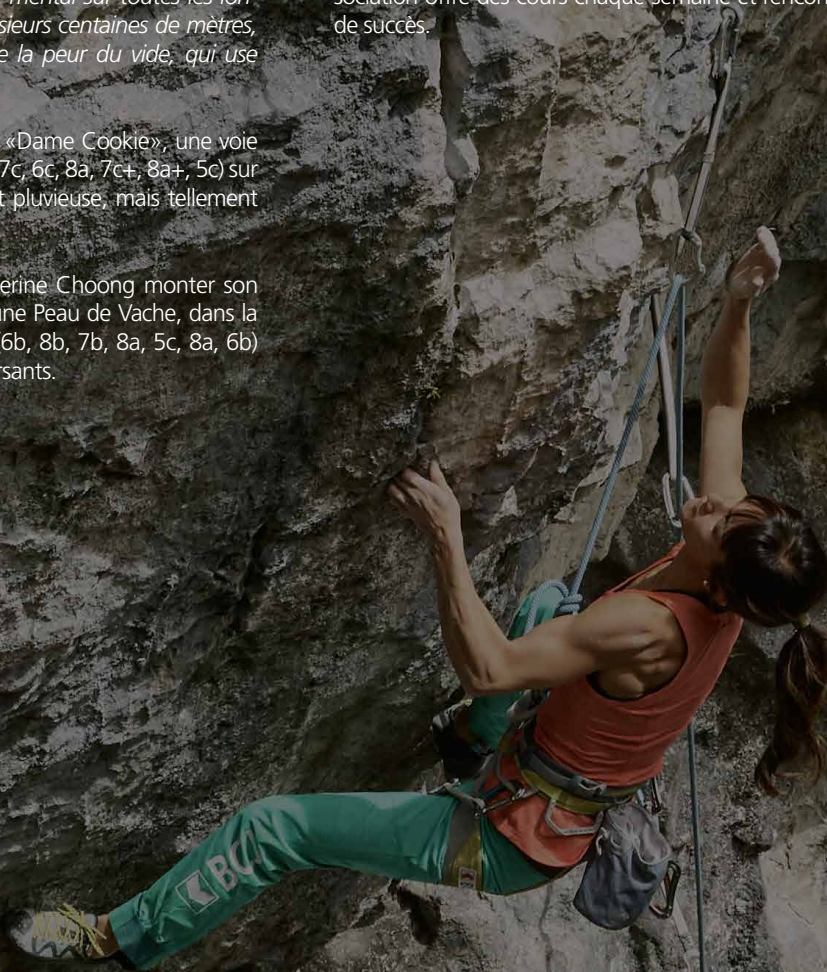
La Jurassienne a également grimpé la «Dame Cookie», une voie déversante composée de 6 longueurs (7c, 6c, 8a, 7c+, 8a+, 5c) sur 200 mètres. Une ascension pénible et pluvieuse, mais tellement valorisante.

Une troisième longue voie a vu Katherine Choong monter son flanc en 2021 : Une Jolie Fleur dans une Peau de Vache, dans la Paroi du Duc en France. 7 longueurs (6b, 8b, 7b, 8a, 5c, 8a, 6b) pour un total de 300 mètres très déversants.

«Plus qu'une course aux résultats ou qu'une recherche constante de performance, je me suis régalée de chaque mouvement, chaque instant. Trouver en soi des ressources, des solutions, quand plus rien ne semble être possible représente la victoire que je savoure avant tout. Un sentiment de liberté. Un sentiment d'incarner ce que je suis.»

Côté falaises, la grimpeuse a conquis la voie La Ligne Claire 8c+ au Saint-Léger du Ventoux, ainsi que l'Hélix au pays des Merveilles 8c+ au Pic St-Loup, toutes les deux en France.

En parallèle, Katherine Choong est l'ambassadrice de ClimbAID depuis 2019, une association qui propose des cours d'escalade gratuits aux réfugiés au Liban et en Suisse. Depuis mai 2021, l'association offre des cours chaque semaine et rencontre beaucoup de succès.



La vie de la Banque

Au cours de ces dernières années, nos 149 collaborateurs ont dû s'adapter, jour après jour, aux nouvelles exigences du monde bancaire. L'objectif de chacun de nos collaborateurs est de progresser afin de pouvoir toujours être prêt à affronter les nouveaux défis qui rythment la vie de notre établissement. A travers les quelques lignes qui suivent, nous souhaitons offrir au lecteur un éclairage sur notre organisation interne et sur les faits qui ont marqué l'année 2021.

Effectif

Au cours de l'année 2021, l'effectif du personnel est resté stable. Exprimé en termes d'emplois à temps complet, il est passé de 123.05 à 122.55 postes entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021. A noter que durant cette période, la Banque s'est associée les services de 5 nouveaux collaborateurs.



La BCJ compte **149 collaborateurs** dont **52% de femmes**.



La BCJ a formé en 2021 **5 apprentis** et **3 stagiaires**.

Formation

Le professionnalisme s'exerce à travers une formation efficace et performante. De ce fait, l'ensemble de notre personnel est en permanence formé aux exigences de plus en plus pointues des métiers bancaires. La formation est dispensée par des formateurs internes et externes ainsi que par des programmes d'auto-apprentissage (e-learning).

L'engagement de la BCJ au profit de la formation des jeunes est également important. En 2021, 5 jeunes personnes effectuaient un apprentissage d'employé de commerce au sein de notre établissement. Pendant trois ans, les apprentis sont formés tour à tour à la gestion courante, aux opérations financières et aux opérations de crédit. Ils bénéficient d'une formation pratique, coachés sur leur place de travail par une formatrice interne, et d'une formation théorique dispensée dans le cadre d'un partenariat avec la Banque Cantonale Bernoise pour les cours bancaires et avec les écoles professionnelles régionales pour ce qui concerne les connaissances commerciales. En outre, trois jeunes personnes ont été engagées pour un stage pratique en vue de l'obtention de la maturité professionnelle commerciale.

Il faut encore relever qu'actuellement trois personnes issues d'une université suisse, ont été engagées pour effectuer un stage de formation de deux ans. Elles sont destinées à venir renforcer divers secteurs d'activité de l'établissement au terme de leur formation.

Promotions

Le Conseil d'administration a nommé responsable de succursale de Moutier:



M. Jonas Bracelli
Conseiller en crédit



La BCJ est détentrice du Label Fair-ON-Pay qui atteste du respect de l'égalité salariale.

Promotions

Le Conseil d'administration a promu et nommé au rang de fondés de pouvoir:



Le Conseil d'administration a promu et nommé au rang de mandataires commerciaux:



Responsabilité sociale d'entreprise

La crise sanitaire que nous avons traversée nous a resensibilisés aux grands défis qui sont d'ordre social et climatique, en y incluant bien sûr les menaces sur la biodiversité et la santé publique.

Depuis de nombreuses années, la BCJ adopte une approche responsable dans ses relations avec ses collaborateurs, ses clients et l'ensemble de ses parties prenantes. L'urgence climatique et l'objectif très ambitieux de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C s'impose au cœur des débats et nécessite l'engagement de tous les acteurs. Le secteur financier a un rôle clé à jouer dans la réussite des ambitions climatiques et énergétiques. Dans ce cadre, la BCJ s'engage depuis de nombreuses années à mesurer et réduire de manière continue son impact sur l'environnement.

Dans les années à venir, la BCJ souhaite résolument persévérer dans sa démarche visant à ancrer la durabilité au cœur de ses actions et de son ADN et contribuer au développement durable en associant performance financière, respect de l'environnement et responsabilité sociale et sociétale. Pour atteindre ses objectifs, une réflexion profonde a été entamée. Un des grands axes sera notamment de sensibiliser et de former l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs aux enjeux du développement durable.

Au mois de mai, la Direction générale a suivi un atelier durabilité en partenariat avec SwissClimate et s'est exprimée sur les enjeux de développement durable pertinents et la vision de la banque. En novembre 2021, une enquête en ligne a été effectuée auprès d'un échantillon représentatif de ses parties prenantes : collaborateurs, clients privés et entreprises, actionnaires et fournisseurs principaux. Un questionnaire a été envoyé à 1'360 parties prenantes internes et externes. Les parties prenantes ont pu s'exprimer sur les différents thèmes et enjeux les plus pertinents et leurs attentes. Les résultats nous permettront d'identifier les axes prioritaires.

Nous ne prôtons pas une politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) parfaite mais tendons vers un objectif d'amélioration continu porté par nos valeurs. Nos efforts en la matière sont considérables, ce projet étant un projet d'entreprise qui impliquera l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs et de nos parties prenantes.

Découvrez ci-dessous nos engagements et les actions menées en 2021.

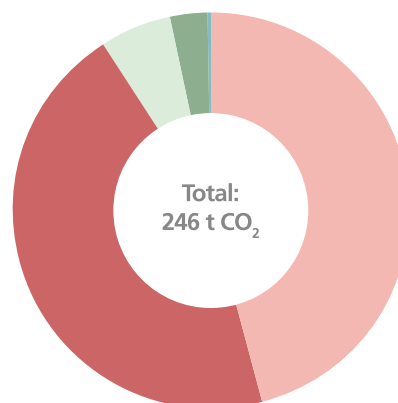
Engagement pour l'environnement

La protection du climat représente un défi à l'échelle planétaire. La BCJ a renouvelé avec succès son label or «Swiss Climate CO₂ Neutre». Cette distinction est décernée aux entreprises qui établissent un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon la norme ISO 14064 et le Greenhouse Gas Protocol et qui s'engagent à réduire de manière continue leurs émissions de gaz à effet de serre.



Pour 2020, les émissions carbone sur la partie opérationnelle de la BCJ s'élèvent à 246 tonnes de CO₂ et se répartissent comme suit :

Bilan CO₂



- Trajets pendulaires | 113 t CO₂
- Chauffage | 112 t CO₂
- Déplacements d'affaires | 13 t CO₂
- Papier et imprimerie | 7.4 t CO₂
- Envois | 0.2 t CO₂
- Consommation de courant électrique | 0.1 t CO₂

Les trajets pendulaires restent la source d'émission la plus importante avec 46% suivis par le chauffage avec 45%. Les émissions dues aux trajets pendulaires ont toutefois diminué de -18% par rapport à 2019. Les principales raisons sont une part croissante de mobilité douce qui est passée de 13 à 18% et également la mise en place du télétravail due à la pandémie Covid-19.

Entre 2011 et 2020, la BCJ a réalisé une réduction effective de ses émissions carbone de -27%. Afin de compenser intégralement le solde de ses émissions carbone, la BCJ a choisi de soutenir un projet qui permet un développement durable avéré dans la région concernée et qui ne tient pas compte uniquement des aspects environnementaux, mais aussi des composantes sociales et économiques. Le projet de protection des forêts au bord du lac Kariba au nord du Zimbabwe soutenu par la BCJ répond à ces enjeux. Depuis son lancement, plus de 780'000 hectares de forêts ont pu être protégés et plus de 3.6 mio de tonnes de CO₂ séquestrées. Le projet a également permis la mise en place de onze jardins communautaires permettant l'approvisionnement en légumes.

Objectif de réduction 2020-2030

Le bilan carbone de la BCJ prend en compte le scope 1 (chauffage), le scope 2 (électricité, chauffage à distance) et une partie du scope 3 (déplacements pendulaires, d'affaires, approvisionnement énergétique, papier et appareils IT). Les émissions indirectes liées à nos activités de crédit et de financement ne font pas partie du bilan carbone. La BCJ va évaluer la prise en compte de ces émissions en 2022 avec SwissClimate.

Sur la partie organisationnelle, la BCJ s'engage à réduire ses émissions carbone de 40% entre 2020 et 2030 à travers différents leviers, notamment la poursuite des mesures d'encouragement liées au plan mobilité d'entreprise et l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses bâtiments. Des actions de sensibilisation seront également menées à l'interne.

Engagement pour la forêt jurassienne



La forêt occupe 46 % de la superficie du canton du Jura et souffre des effets dévastateurs du réchauffement climatique. En 2021, la BCJ a décidé d'agir en mettant en place un projet de reboisement en partenariat avec l'entreprise DB Forêt et Jardin Sàrl à Bure. Pour chaque étape de vie importante de ses clients, la BCJ s'engage à planter un arbre dans la forêt jurassienne : ouverture de compte naissance, ePACK Start pour le démarrage d'un apprentissage ou d'études, hypothèque JuraFamille pour l'acquisition d'une maison ou encore planification de prévoyance pour la préparation à la retraite.



DB Forêt et Jardin Sàrl s'engage à une plantation responsable, à une sylviculture proche de la nature et à un suivi de chaque plantation sur une durée de 5 ans. En 2021, 1'000 arbres ont été plantés en Ajoie sur les communes de Fontenais, Villars-sur-Fontenais et Bressaucourt. L'action se poursuivra en 2022.



Engagement en tant qu'entreprise citoyenne

Banque citoyenne et de proximité, la BCJ s'engage depuis plus de 10 ans en faveur de projets jurassiens dans le domaine social et environnemental à travers la mise en place d'une action citoyenne.



Samedi 23 octobre 2021, pour son action citoyenne annuelle, plus de 140 personnes, collaborateurs de la BCJ, familles et retraités se sont réunis dans la forêt de Bressaucourt pour redonner vie à une surface de plus d'un hectare condamnée par le bostryche. Les enfants ont également pu suivre un atelier avec Jonas Erzer, de Jura Découverte Nature.



Encadrés par DB Forêt et Jardin Sàrl, les participants ont été sensibilisés aux enjeux liés à la gestion durable de la forêt et ont mis en terre et sécurisé 265 plants. Pour répondre au changement climatique et favoriser la biodiversité, différentes essences ont été plantées: érable plane, noyer, chêne rouvre, chêne pédonculé, sorbier des oiseleurs, cerisier, mélèze.

Produits et prestations durables

Les clients de la BCJ sont encouragés à participer aux enjeux du développement durable au travers de nos produits et prestations.

Mandats de gestion durables

Pour la gestion de patrimoine, les clients peuvent bénéficier d'une gamme de mandats de gestion durables. Chaque portefeuille a fait l'objet d'une analyse approfondie en partenariat avec la société suisse Conser, spécialisée dans la finance durable. Les facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) ont été pris en compte de même que l'exclusion d'entreprises ou de secteurs controversés. Cette approche permet aux investisseurs de saisir les opportunités liées aux enjeux du développement durable et de favoriser les entreprises acquises aux bonnes pratiques de durabilité, tout en optimisant la performance globale du portefeuille.

Site internet et BCJ-Net labellisés CO₂ neutre

La consultation du site internet et les transactions des clients sur le BCJ-Net sont certifiées sans empreinte carbone. En collaboration avec SwissClimate, l'ensemble des émissions générées par ces deux services ont été évaluées. Pour 2020, le total des émissions annuelles s'élève à 8.2 tonnes de CO₂, soit 2.24 grammes de CO₂ par minute d'utilisation. Afin de compenser le solde des émissions, la BCJ a choisi d'acheter des certificats CO₂ en faveur du projet «Installation de biogaz dans les fermes suisses» qui répond à la norme ISO 14064-2. En utilisant la banque en ligne, les clients de la BCJ effectuent ainsi des transactions financières dont les émissions carbone sont automatiquement compensées.



Or Fairtrade

En partenariat avec la Fondation Max Havelaar, la BCJ propose de l'or labellisé Fairtrade issu de mines artisanales certifiées. Le label garantit que l'or utilisé a été extrait dans le respect des droits humains et de l'environnement. Il garantit entre autres aux mineurs un prix minimum et interdit le travail des enfants.

Fonds Swisscanto Responsible

La BCJ propose une ligne de produits de placements durables de première qualité : les fonds Responsible de Swisscanto Invest by Zürcher Kantonalbank. En optant pour un fonds de placement Responsible, vous choisissez une solution de placement qui exclut les entreprises controversées (entreprises ayant leurs propres réserves de charbon, OGM, fabrication d'armes et matériel de guerre, tabac, alcool, travail des enfants, jeux de hasard, pornographie) et élimine les entreprises dont les critères ESG (environnementaux, sociaux, gouvernance) par secteur et par région sont les plus faibles et dont les controverses sont les plus sérieuses.





ÊTRE FIER CHAQUE JOUR CAR NOUS RESPECTONS LA NATURE

partage

Les valeurs qu'il faut transmettre, c'est la passion, l'émotion pour notre forêt. Se lever le matin, pouvoir évaluer, contempler chaque jour et partager, à son tour, cette passion pour la forêt.



*Retrouvez
la suite*

Blaise Vallat | Margot Jallon

Forestier-bûcheron, co-directeur de DB Forêt et
Jardin Sàrl | Première forestière-bûcheronne du canton du Jura

Gouvernance d'entreprise

Composition

Le groupe comprend les sociétés suivantes

- Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
- Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne, Delémont
- Immoestate Investment SA, Fribourg

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

La Banque Cantonale du Jura est une société anonyme. Ses actions sont cotées à la bourse suisse (SWX). Le siège principal est fixé à Porrentruy.

Dans le respect d'une saine gestion, la Banque a pour but de contribuer au développement économique et social du canton. Elle offre les services d'une banque universelle, conformément aux intérêts généraux du canton.

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas.

Structure du groupe & actionnariat

Structure du groupe

Organisation opérationnelle

Voir organigramme en page 44

Lieu de cotation

- Les actions de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, sont cotées à la bourse suisse – SIX - sous le numéro de valeur 35066567 (code ISIN: CH0350665672).
- La capitalisation boursière au 31.12.2021 s'élève à CHF 158 millions.
- Les sociétés détenues majoritairement par la Banque Cantonale du Jura SA ne possèdent pas d'actions de la maison mère.

Sociétés détenues

Voir annexe 7 des informations se rapportant au bilan.

Actionnaires importants

Voir annexe 20 des informations se rapportant au bilan. La Banque n'a pas annoncé de modification à l'instance pour la publicité des participations.

Participations croisées

La BCJ ne détient pas de participations croisées.

Structure du capital

Capital

Selon annexe 17 présentation du capital social. Le capital-actions est de CHF 42 millions. Il est divisé en 3'000'000 d'actions d'une valeur nominale de CHF 14.–, toutes nominatives et entièrement libérées.

Capital autorisé et conditionnel

Selon art. 6 de ses statuts, la Banque peut procéder à des augmentations autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. Cette possibilité n'est pas utilisée.

Modification du capital

Aucune modification du capital n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Actions et bons de participation

Selon annexe 17 présentation du capital social. La BCJ n'a pas émis de bons de participation.

Bons de jouissance

La BCJ n'a pas émis de bons de jouissance.

Restrictions de transfert

Les actions de la BCJ sont nominatives. Il n'y a pas de restriction de transfert, sous réserve de l'art. 4 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura qui prévoit que le canton du Jura détient au moins 51% du capital social.

Emprunts convertibles

La BCJ n'a pas émis d'emprunts convertibles et n'a pas instauré de plan d'intéressement en faveur des dirigeants et cadres.

Conseil d'administration

Composition & activités au 31 décembre 2021



Christina Pamberg Présidente

Porrentruy | Suisse

Formation

Bachelor of Arts, Amherst College, Amherst
Master of Business Administration, INSEAD, Fontainebleau
Advanced Management Program, Harvard Business School, Boston

Parcours professionnel

Tiffany & Co., New York, 1992-96, Assistant Manager
Salomon Smith Barney, Londres et New York, 1998-99, Equity Analyst
HarbourVest Partners, Londres, 2000-05, Vice President
Kohlberg Kravis Roberts & Co., Londres, 2005-09, Director
Alcyon Holding SA, Porrentruy, 2010-..., Directrice

Autres activités

Administratrice de

Alcyon Holding SA, Porrentruy
Deutsche Bank (Suisse) SA, Genève
Invest Europe, Bruxelles

Membre de

INSEAD Global Private Equity Initiative, Fontainebleau, Advisory Board
Invest Europe LP Council, Bruxelles
Level20, Londres, Founding Member and Member of the Advisory Board
Gyrus Capital Partners, Genève, Advisory Board
YMCA World Alliance John R Mott Endowment Fund, Genève, Comité d'investissement



Nicola Thibaudeau Vice-présidente

Neuchâtel | Suisse & Canada

Formation

Génie mécanique, Ecole Polytechnique de Montréal
HEC - 1 année MBA, Université de Montréal

Parcours professionnel

IBM Canada Ltd, Bromont, 1984-89, Ingénieur senior
Cicorel SA, La Chaux-de-Fonds, 1990-94, Directrice du site
Mecanex SA, Nyon, 1993-02, Copropriétaire et directrice générale
Consultante et Administratrice professionnelle, 2003
MPS Micro Precision System AG, Bienne et Bonfol, 2003-..., CEO et Administratrice Déléguée

Autres activités

Présidente de

Nicol-Lat SA, Orsières
Caisse de pensions MPS SA, Bienne
Fondation commission paritaire MPS / Unia, Bienne

Administratrice de

La Immobilière Holding SA, Berne
Innosuisse, Berne
TransN SA, La Chaux-de-Fonds

Membre de

HES-SO, Delémont, Conseil stratégique
Swiss Economic Forum, Gwatt, Membre du jury
SVC Espace Mittelland, Gümliigen, Membre du jury
S-GE Export Award, Zürich, Membre du jury



Nathalie Ferland

Membre

Bussigny | Canada & France

Formation

Licence en droit, Université Laval, Québec
Certificat universitaire de 1^{er} cycle en Administration des affaires, Université Laval, Québec
Certificat universitaire de 1^{er} cycle en Comptabilité, Université Laval, Québec
DESS en expertise-comptable, Québec, Canada
Diplôme de CPA canadien, Québec, Canada
Master - Lutte contre la criminalité économique, Neuchâtel, Suisse

Parcours professionnel

Université Laval, Québec, 1997-1999, Assistante de recherche
Arthur Andersen et PriceWaterhouseCoopers, Québec, 1999-2001, Auditrice
Fiduciaire Chamberland & Hodge, Montréal, 2001-2005, Auditrice externe sénior
Sanofi-Aventis, Paris, 2006-2007, Compliance officer
Sanofi-Aventis, Paris, 2007-2008, Corporate reporting manager accounting standards expert
JTI international, Genève, 2008-2010, Directrice corporate reporting
CHUV, Lausanne, 2010-2012, Cheffe de service adjointe - Directrice d'audit
Etat de Vaud, Lausanne, 2012-2019, Membre de la Direction du contrôle cantonal des finances
Université de Lausanne, Lausanne, 2019-2020, Directrice des finances
ADMED, Fontaines, 2020-2021, Directrice administration et finances



Mike Jaberg

Membre

Colombier | Suisse

Formation

Master of Advanced Studies in Banking & Finance HES
Diplôme d'expert en économie bancaire
Brevet fédéral de spécialiste en économie bancaire

Parcours professionnel

Banque Cantonale de Zurich, 1998-2000, Conseiller à la clientèle
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2000-2005, Réviseur interne
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2005-2012, Conseiller Clientèle Entreprises
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2012-2016, Responsable de la Clientèle Entreprises du Littoral neuchâtelois
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2016-2021, Responsable de la Gestion des crédits
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2021-..., Responsable Finances, Crédits & Risques

Autres activités

Membre de

Finergence, La Chaux-de-Fonds, Fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices



Alexandre Léchenne

Membre

Courtelay | Suisse

Formation

Mécanicien-électronicien, EHMP, Porrentruy
Ingénieur HES en électrotechnique, ISB/EIB, Bienne
Ingénieur EPF en informatique, EPFL, Lausanne
Brevet fédéral de spécialiste de la conduite de groupe, CPLN, Neuchâtel

Parcours professionnel

Léchenne Raymond SA, Courtedoux, 1991-01, Développement informatique et électronique, comptabilité
SMH Automobiles SA, Bienne, 1996-00, Développement informatique technique
Swiss Timing Ltd., St-Imier, 2000-02, Développement électronique et informatique technique
Manufactures des Montres Rolex SA, Bienne, 2002-03, Recherche & Développement informatique et Chef de Section
Swiss Timing Ltd., Corgémont, 2004-08, Responsable de Département R&D et membre de Direction
Selectron Systems AG, Train Automation, Lyss, 2008-11, Responsable du développement software
Swiss Timing Ltd., Corgémont, 2011-13, Responsable du développement software
Globaz SA, Le Noirmont, 2013-14, Responsable du développement et membre de Direction
Globaz SA, Le Noirmont, 2015-2021, Directeur général
Belenos Clean Power Ltd, a company of the Swatch Group, Bienne, 2021-...



Philippe Milliet

Membre | Dès le 30.04.21

Pully | Suisse

Formation

Diplôme de Pharmacien, Université de Lausanne
Master of Business Administration, HEC, Université de Lausanne

Parcours professionnel

Institut Central des Hôpitaux Valaisans, 1987-1988, Pharmacien
Galenica Ltd, Berne, 1988-1990, Analyst-programmer
Galenica Holding Ltd, Berne, 1990-1991, Assistant to the chairman
Pharmatic Ltd, Berne, 1991-1991, Analyst-programmer
McKinsey & Company, Genève, 1992-1996, Consultant / associé, engagement manager
Galenica Distribution Ltd - Galexis Ltd, Schönbühl, 1996-2001, Chief Executive Officer, Member of the Executive Management Group of Galenica Holding Ltd, Berne
Unicable Ltd, Lausanne, 2002-2003, Chief Executive Officer
Galenica Holding Ltd, Berne, 2004-2010, Chief Executive Officer Galenica Santé, Member of the Corporate Executive Committee
Bobst Group Ltd, Mex, 2011-2020, Head of Business Unit Sheet Fed, Member of the Group Executive Committee,
Administrateur, Pully, 2021-...

Autres activités

Président de

Cendres + Métaux SA, Bienne

Administrateur de

La Poste Suisse SA, Berne
Syz Financière SA, Genève
Syz Bank SA, Genève
Syz Private Holding SA, Genève
Perring Holding SA, Gland



Fabrice Welsch Membre | Dès le 30.04.2021

Lausanne | Suisse & France

Formation

ENSAE et CHEA, Paris
DEA de Finance, Université Paris IX-Dauphine

Parcours professionnel

Centre du Commerce International, Genève, 1988-1989, Consultant
2e Division blindée, Versailles, 1990-1991, Commissaire responsable Audit
Cardif Assurances, Paris, 1991-1993, Contrôleur financier
Cardif Assurances, Paris, 1993-1994, Responsable Actuariat Prévoyance individuelle
Cardif Assurances, Paris, 1994-1996, Responsable Actuariat Prévoyance
Phenix Assurances, Lausanne, 1996-1997, Actuaire en chef
Phenix Assurances, Lausanne, 1997-1999, Responsable Assurance Vie et développement
Phenix Assurances, Lausanne, 2000-2003, Responsable Assurance Vie, IT et Partenariats
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, 2004-2020, Responsable Fiscalité et Prévoyance
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, 2021-..., Chef de la Division Asset Management & Trading

Autres activités

Président de

Conseil de Fondation de Prévoyance Epargne 3 de la BCV, Lausanne
Conseil de Fondation de Libre Passage de la BCV, Lausanne

Membres de

Conseil de Fondation de la Caisse de pensions BCV, Lausanne
SIX Strategic Advisory Board, Zürich
Commission fiscale de la Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie, Lausanne

Aucun des membres du Conseil d'administration n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la Banque Cantonale du Jura SA ou au sein de l'une des sociétés détenues par la Banque. De plus, ils répondent tous aux critères d'indépendance fixés par les directives de la FINMA. Si des membres du Conseil d'administration exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique *Autres activités*.



Christina Pamberg
Présidente



Nicola Thibaudeau
Vice-présidente



Nathalie Ferland
Membre



Mike Jaberg
Membre



Alexandre Léchenne
Membre



Philippe Milliet
Membre



Fabrice Welsch
Membre

Départs intervenus au sein du Conseil d'administration en 2021



Stefan Bichsel

Villarepos | Suisse

Membre | Jusqu'au 29.04.2021



Georges Humard

Delémont | Suisse

Membre | Jusqu'au 29.04.2021

ORAB

Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse

La BCJ est soumise à l'article 763 du Code des obligations alors que l'Ordonnance contre les rémunérations abusives s'applique aux sociétés anonymes soumises aux articles 620 à 762 du CO. Elle n'est donc pas concernée par cette Ordonnance.

Art 763 CO

«Les dispositions concernant les sociétés anonymes ne sont pas applicables aux sociétés ou établissements tels que banques, caisses d'assurance, entreprises électriques créés par des lois cantonales spéciales et administrées avec le concours des autorités publiques, si le canton est subsidiairement responsable de leurs obligations et encore que la totalité ou une fraction du capital soit divisé en actions et fournie par des particuliers.»

Conseil d'administration

Sont nommés par le Gouvernement de la République et Canton du Jura, selon art. 13 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura SA:

Nom	Prénom	Fonction	Année de naissance	Nommé/e en	Limitation du mandat Assemblée générale de
Pamberg	Christina	Présidente	1968	2014 (2016, Présidente)	2029
Thibaudeau	Nicola	Vice-présidente	1960	2016 (2020, Vice-présidente)	2031
Ferland	Nathalie	Membre	1973	2020	2035
Humard*	Georges	Membre	1965	2004	2021
Milliet**	Philippe	Membre	1963	2021	2036

*M. Georges Humard a atteint la limite de son mandat lors de l'Assemblée générale du 29 avril 2021.

**M. Philippe Milliet a été désigné par le Gouvernement jurassien le 2 mars 2021 et est entré en fonction le 30 avril 2021.

Lors de sa séance du 2 mars 2021, le Gouvernement jurassien a également reconduit Madame Christina Pamberg, en qualité de présidente, ainsi que Madame Nathalie Ferland et Madame Nicola Thibaudeau comme représentantes de l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura.

La période de fonction expire en 2026. La limitation des mandats est identique à celle d'un administrateur nommé par l'Assemblée générale.

Sont nommés par l'Assemblée générale:

Nom	Prénom	Fonction	Année de naissance	Nommé/e en	Limitation du mandat Assemblée générale de
Bichsel*	Stefan	Membre Jusqu'au 29.04.2021	1955	2009	2024
Jaberg	Mike	Membre	1980	2019	2034
Léchenne	Alexandre	Membre	1969	2018	2033
Welsch**	Fabrice	Membre Dès le 30.04.2021	1966	2021	2036

*M. Stefan Bichsel a donné sa démission au Conseil d'administration pour l'Assemblée générale du 29 avril 2021.

**M. Fabrice Welsch a été élu au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 29 avril 2021.

La période de fonction expire en 2023.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour cinq ans. Ils sont rééligibles; toutefois, la durée de leur mandat ne peut excéder 15 ans à compter de la date de leur nomination. Leur mandat prend fin au plus tard lors de l'Assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle ils ont atteint l'âge de 70 ans révolus. L'Assemblée générale procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. La majorité relative est déterminante au deuxième tour. L'élection des

membres du Conseil d'administration a lieu au scrutin secret si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes soumis à élection. Dans le cas contraire, il est procédé à l'élection des administrateurs de manière collective et par vote à main levée, sauf si dix actionnaires présents au moins demandent le bulletin secret. Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le canton ne participe à ces élections que pour sa participation en qualité d'actionnaire privé.

Secrétaire

Stéphane Ramseyer

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy,

Membre de direction

Organe de révision selon la loi fédérale sur les banques

PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne

Organe de révision statutaire

PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne

Révision interne

Gérald Crelier

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, Responsable

Direction

Composition & activités au 31 décembre 2021



Bertrand Valley Directeur général

Porrentruy | Suisse

Formation

Licence en droit, Université de Lausanne
Brevet d'avocat

Parcours professionnel

Etude d'avocat, Porrentruy, 1990-1993
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1993-...

Autres activités

Président de

SDEJ (Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne), Delémont

Membre de

Conseil de Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
Comité de Direction de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, Delémont



Qendresa Dabiqaj Membre de direction | Dès le 01.07.2021
Secteur Réseau

Moutier | Suisse

Formation

Master en développement international des affaires, Business administration,
Université de Neuchâtel

Parcours professionnel

Banque Raiffeisen région Delémont, Delémont, 2009 - 2018, Diverses fonctions
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2018-...



Grégory Chapuis Membre de direction
Secteur Crédits

Boécourt | Suisse

Formation

Master en gestion d'entreprise, Université de Fribourg

Parcours professionnel

UBS SA, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Delémont, 2006-2015, Diverses fonctions
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2016-...

Autres activités

Membre de

Conseil de Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
Conseil de Fondation la Ferme du Bonheur, Porrentruy



Gaël Froidevaux

Membre de direction
Secteur Finances & Risques

Saignelégier | Suisse

Formation

Licence ès sciences économiques, Université de Neuchâtel
Diplôme fédéral d'expert en finance et controlling

Parcours professionnel

Banque Romande Valiant, Delémont, 2006-2009, Diverses fonctions
Valiant Holding, Berne, 2009-2011, Spécialiste consulting
République et Canton du Jura, Delémont, 2011-2014, Economiste à la Trésorerie générale
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2014-...

Autres activités

Membre de

Conseil de Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
Conseil de Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
Conseil de Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy



Aurélien Michaud

Membre de direction | Dès le 01.07.2021
Secteur Marchés

Bassecourt | Suisse

Formation

Master of Science in Finance, Université de Genève

Parcours professionnel

Valcourt SA, Genève, 2009 - 2015, Trader sur obligations
Lombard Odier, Genève, 2015 - 2016, Conseiller senior marché obligataire
Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 2016-...

Autres activités

Membre de

Conseil de Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
Conseil de Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy



Stéphane Ramseyer

Membre de direction | Secteur Services
& secrétaire du Conseil d'administration

Porrentruy | Suisse

Formation

Diplôme fédéral d'employé de banque

Parcours professionnel

Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, 1990-...

Autres activités

Président de

Conseil de Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
Conseil de Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Membre de

Conseil de Fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy
Conseil de Fondation de libre passage de la Banque Cantonale de Fribourg, Fribourg
Conseil de Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale de Fribourg, Fribourg
Commission municipale des finances, Porrentruy

Départs intervenus au sein de la direction en 2021



Martine Kohler

Delémont | Suisse

Membre de direction Secteur Crédits | Jusqu'au 30.06.2021



Ronald Cramatte

Porrentruy | Suisse

Membre de direction Secteur Réseau & secrétaire du Conseil d'administration | Jusqu'au 10.05.2021

Contrat de management

La Banque Cantonale du Jura n'a pas conclu de contrat de management avec des sociétés ou des personnes physiques n'appartenant pas au groupe.

Aucun membre de la Direction n'a de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de tiers. Si des membres de la Direction exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique *Autres activités*.



LA FORÊT EST UN EXCELLENT TERRAIN DE JEU

curiosité

J'aime observer le fil des saisons. Le réveil de la nature au printemps, la présence du chevreuil en été, celle du cerf en automne, et le paysage enneigé de l'hiver. Les traces nous permettent d'apprendre certaines choses et d'améliorer nos connaissances.

*Retrouvez
la suite*



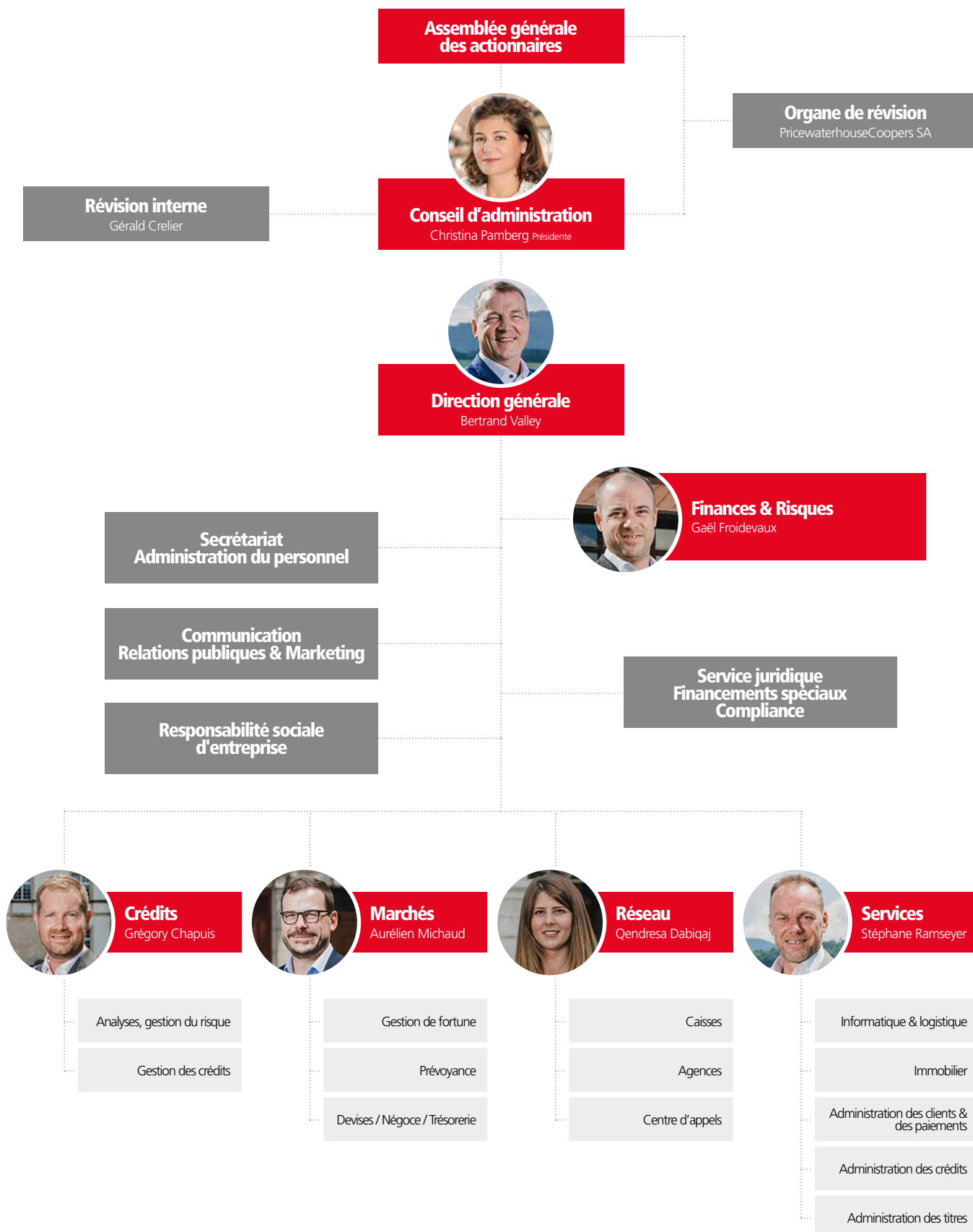
Christian Lehmann

Photographe animalier amateur amoureux de la nature





Organigramme



Cadres

Responsables de succursale

Steven Barras, Porrentruy
Jonas Bracelli, Moutier
Ludovic Maeder, Delémont
Alain Thiévent, Saignelégier

Fondés de pouvoir

Michaël Ackermann
Cyrille Althaus
Steeve Brahier
Patrick Chapuis
Philippe Charmillot
Corinne Courbat
Sébastien Courbat
Jean-Marc Farine
Bernard Frésard
Christian Frossard

Vanessa Germano Su
Caroline Giammarino
Stefano Giammarino
Marion Goetschi
Emmanuel Guélat
Margaux Häni
Alain Jeannotat
Cyrille Joray
Cédric Kamber
Laurent Kottelat

Christophe Nicoulin
Eric Nsanzurwanda
Alexis Pelletier
Serge Piquerez
Rachelle Rickli Thiévent
Yann Rufer
Jean-Marc Schaller
Nathalie Tissier
Claude Vanhouteghem
Gaël Vauclair

Mandataires commerciaux

Pierre Barthe
Julien Comte
Julien Daucourt | Jusqu'au 31.10.2021
Emmanuel Fleury
Georges-André Maître
Elodie Roelli

Organisation interne & compétences

Conseil d'administration

Les compétences et obligations du Conseil d'administration sont fixées dans les statuts et dans le règlement général d'organisation. En plus de son organisation et des tâches fixées par la loi, elles portent sur:

- La fixation des principes relatifs à la politique générale.
- La détermination de la politique en matière de risques et la fixation du cadre général de la gestion des risques.
- L'établissement du règlement général d'organisation et des règlements spéciaux.
- La surveillance de l'efficacité des instruments de contrôle et de leur fiabilité (SCI), notamment en matière de risques.
- L'approbation de la stratégie, des plans d'investissements et des budgets élaborés par la Direction.
- L'examen des rapports de révision du réviseur bancaire indépendant.
- L'octroi de crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit, l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision.
- La rémunération des membres du Conseil d'administration, de la Direction et du responsable de la révision interne, ainsi que les principes de rémunération du personnel. Le Conseil d'administration arrête également les dispositions en matière de prévoyance sociale en faveur du personnel.
- L'acceptation de la liste des limites pour dépôts auprès de banques et centrales de dépôts de titres.
- Le contrôle des engagements importants (art. 95 ss OFR).
- Les nominations de commissions pour l'examen d'affaires particulières, du réviseur indépendant au sens de la législation fédérale, des membres de la Direction, du responsable de la révision interne et des personnes engageant la Banque par leur signature

Le fonctionnement du Conseil d'administration est le suivant:

- Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, ou à la demande de ses membres, de la Direction ou de l'Organe de révision. Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en 2021, soit 6 séances d'une demi-journée et une séance hors les murs, sur 2 jours, en présence des membres de la Direction.
- Les décisions sont prises valablement si quatre membres au moins sont présents. A la demande d'un de ses membres, le Conseil d'administration peut traiter de sujets hors présence du Directeur général et/ou des membres de direction.
- La Présidente et la Vice-présidente ont droit à la signature.

Commission des crédits

Présidente	Christina Pamberg
Membres	Mike Jaberg Alexandre Léchenne (Jusqu'au 10.05.2021) Philippe Milliet (Dès le 11.05.2021)

Le Conseil d'administration désigne en son sein une Commission des crédits. La durée du mandat correspond à celle applicable au Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable du secteur crédits assistent aux séances avec voix consultatives.

La Commission des crédits a les attributions suivantes:

- Elle octroie les crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit.
- Elle prend connaissance des décisions du Comité des crédits.
- Elle prend connaissance du rapport trimestriel sur les dépassements de crédits supérieurs à CHF 100'000.– et du rapport semestriel sur les restructurations, assainissements, positions à risques, dénonciations, abandons de créances, liquidations, provisions et pertes, établis par le service juridique et financements spéciaux.
- Elle décide de l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision, sous réserve des compétences du Conseil d'administration. Annuellement, elle informe le Conseil d'administration des crédits octroyés à ses membres et à l'Organe de révision.

La Commission des crédits se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. La Commission s'est réunie 16 fois en 2021 et les séances ont duré 1 heure en moyenne.

Commission d'audit & des risques

Président	Stefan Bichsel (Jusqu'au 29.04.2021) Alexandre Léchenne (Dès le 11.05.2021)
Membres	Nathalie Ferland Alexandre Léchenne (Jusqu'au 10.05.2021) Fabrice Welsch (Dès le 11.05.2021)

La Commission d'audit et des risques se compose de trois membres du Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable de la révision interne participent aux séances avec voix consultatives. Les membres de direction répondent devant la Commission sur les rapports établis par la révision interne et qui concernent leur secteur respectif. La Commission a pour fonction d'appuyer le Conseil d'administration dans l'exécution des obligations de surveillance que la loi, les statuts et les règlements internes lui attribuent, en particulier dans les domaines de l'établissement et de la présentation des comptes, de la gestion et du contrôle des risques, du système de contrôle interne, de la conformité et des activités d'audit interne et externe. La Commission dispose d'un accès direct aux réviseurs externes, à la révision interne, à la Direction générale et au personnel de la BCJ. Elle dispose des conseils et de l'assistance de consultants indépendants sans demander l'approbation préalable au Conseil d'administration. L'Organe de révision externe rend compte de ses travaux d'audit à la Commission. Celle-ci traite tout désaccord survenant entre la révision interne et la Direction générale.

Les tâches de la Commission sont les suivantes:

- Elle s'assure que le rapport financier à l'attention du Conseil d'administration soit conforme à la réglementation et aux directives internes existantes;
- Elle procède à une analyse critique des boucllements financiers (annuels et intermédiaires), c'est-à-dire des comptes ainsi que l'établissement en conformité avec les principes comptables appliqués et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan et hors bilan;
- Elle discute les boucllements financiers et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction chargé des finances et de la comptabilité, le réviseur responsable ainsi que le responsable de la révision interne;
- Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration et émet une recommandation dans laquelle elle indique si elle estime que les comptes peuvent être soumis à l'Assemblée générale. La décision appartient à l'ensemble du Conseil d'administration;
- Elle surveille et évalue l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers;
- Elle s'assure, en cas de modifications substantielles du profil de risque de l'établissement, que le contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers est adapté en conséquence;
- Elle élabore une directive générale concernant la révision interne;
- Elle évalue l'analyse des risques, la stratégie d'audit en découlant et le plan d'audit axé sur les risques de la société d'audit et de la révision interne, ce au moins une fois par an et en cas de modifications substantielles du profil de risque de la BCJ conformément aux prescriptions de la Circ.-FINMA 13/3 Activités d'audit;
- Elle s'assure périodiquement que la société d'audit et la révision interne disposent des ressources et des compétences adéquates pour exécuter leurs missions d'audit au sein de l'établissement;
- Elle s'assure périodiquement de l'indépendance et de l'objectivité de la société d'audit et de la révision interne et vérifie la compatibilité de l'activité de la société d'audit avec d'autres mandats éventuels;
- Elle procède à une analyse critique des rapports d'audit sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable;
- Elle analyse de manière critique les rapports de la révision interne et les discute avec le responsable de la révision interne;
- Elle s'assure que les insuffisances constatées ont été corrigées et que les recommandations de la société d'audit et de la révision interne ont été mises en œuvre;
- Elle évalue la prestation et la rémunération de la société d'audit;
- Elle évalue la collaboration entre la société d'audit et la révision interne;
- Elle examine de façon critique la politique et la stratégie des risques, en tenant notamment compte de l'appétit aux risques de la BCJ et de rapporter son opinion à ce sujet au Conseil d'administration;

- Elle veille à ce que la Banque maintienne tous dispositifs aptes à identifier à temps, à évaluer, à contrôler et à suivre les risques de marchés, de crédits, et opérationnels;
- Elle procède, notamment par l'examen du rapport annuel sur les risques de la BCJ, à l'examen critique des principaux risques de la Banque et des réponses apportées par la Direction générale;
- Elle porte une attention prospective aux risques non connus ou émergents;
- Elle suit les principales évolutions intervenues au sein du profil de risque de la BCJ et les modifications apportées au dispositif de gestion et de contrôle des risques;
- Elle veille à ce que les fonds propres soient en accord avec la stratégie, l'appétit aux risques, le profil de risque et l'état des risques de la BCJ;
- Elle s'assure que la gestion des risques est traitée de manière adéquate;
- Elle évalue le bon fonctionnement du contrôle interne qui ne porte pas sur le domaine de l'établissement des rapports financiers, notamment la fonction de compliance;

- Elle doit être informée des résultats des contrôles effectués par la révision interne et entretenir des contacts réguliers avec le responsable de cette dernière, bien que la révision interne soit subordonnée à l'ensemble du Conseil d'administration;
- Elle s'assure que le système de contrôle interne en général est adapté régulièrement et à temps en fonction des modifications apportées aux activités, aux produits et aux prestations ainsi qu'au profil de risque de la BCJ;

La Commission informe périodiquement le Conseil d'administration du contenu de ses travaux, de ses observations et de ses commentaires éventuels et préavise les décisions soumises au Conseil d'administration.

La Commission se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par année. La Commission s'est réunie à 7 reprises en 2021 et les séances ont duré 1 heure et 30 minutes en moyenne.

Commission de politique des ressources humaines et de rémunération

Président	Georges Humard (Jusqu'au 29.04.2021) Nicola Thibaudreau (Dès le 11.05.2021)
Membres	Christina Pamberg Nicola Thibaudreau (Jusqu'au 10.05.2021) Alexandre Léchenne (Dès le 11.05.2021)

La Commission de politique RH et de rémunération se compose au minimum de trois membres du Conseil d'administration. Le Directeur général assiste aux séances avec voix consultative, tandis que les membres de direction et le responsable des ressources humaines participent en fonction des sujets traités.

La Commission de politique RH et de rémunération n'a pas de compétence décisionnelle. Elle prépare et préavise les décisions du Conseil d'administration relative:

- A la politique et la stratégie RH
- A la politique de rémunération
- Aux nominations et aux révocations des cadres et des membres de Direction
- Au rapport annuel du responsable des ressources humaines

La Commission de politique RH et de rémunération se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Elle s'est réunie 6 fois en 2021 et les séances ont duré 1 heure et 05 minutes en moyenne.

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Le Conseil d'administration prend connaissance, à chaque séance, des résultats intermédiaires mis en regard du budget. Il est également informé de la situation des risques.

Selon un programme annuel préétabli, il reçoit des informations sur les crédits les plus importants, sur les volumes de crédit octroyés et utilisés répartis par rating et sur l'état des différents portefeuilles-titres.

Il prend également connaissance des procès-verbaux des séances des commissions et des séances de direction.

Une fois par année, il examine les objectifs sectoriels quantitatifs et qualitatifs impartis à tous les secteurs de la Banque.

Rémunérations, participations & prêts

Voir annexe 22 des informations se rapportant au bilan

Principes de rémunération

Les rémunérations sont versées en espèces. La BCJ n'a pas instauré de plan d'intéressement ou de participation en faveur des dirigeants et cadres et il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. La Banque ne fait pas appel à des conseillers externes pour la fixation des rémunérations.

Conseil d'administration

Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes, basées sur l'engagement nécessaire et la responsabilité liée à la fonction. Ces indemnités ont été fixées en référence à un benchmark des banques cantonales cotées en bourse, pondérées en fonction de la taille de la Banque (somme du bilan). Aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. La compétence pour fixer les rétributions des membres du Conseil d'administration est de la compétence du Conseil d'administration.

Direction

La rémunération de la Direction est composée du salaire (part fixe) et d'un bonus (part variable).

Salaires (part fixe)

La politique salariale réservée au Directeur général et aux membres de la direction doit assurer que les compétences et expériences nécessaires soient réunies et que les membres soient motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La rémunération individuelle du Directeur général et des membres de la direction est déterminée en fonction de la rémunération moyenne des fonctions à haute responsabilité dans le secteur privé régional. Elle est revue annuellement et de la compétence du Conseil d'administration sur proposition de la Commission de politique RH et de rémunération.

Les contrats sont résiliables avec un délai de congé de 6 mois pour les membres de direction et avec un délai d'une année pour le Directeur général.

Le bonus (part variable)

Le bonus se définit comme la rémunération variable permettant de rétribuer la performance individuelle ayant atteint des objectifs élevés et ayant contribué de manière particulière au développement de leur équipe ou de la Banque en général. Cette composante de la rémunération rétribue l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés en début d'exercice.

Chaque année, le Conseil d'administration, sur proposition de la Commission de politique RH et de rémunération, arrête un montant représentant l'enveloppe globale de bonus, qui dépend des résultats de la banque, et attribue à sa discrétion la part revenant au Directeur général et à chaque membre de la direction.

Le bonus est attribué individuellement selon les critères suivants:

- les résultats du secteur
- le degré d'atteinte des objectifs personnels
- les défis particuliers de la fonction lors de l'année écoulée

La pondération de ces critères intervient à la discrétion du Conseil d'administration.

La rémunération variable pour 2021 a été de 35% supérieure par rapport à l'année précédente et est à mettre en relation avec le résultat annuel réalisé. Les bonus individuels attribués à la Direction pour l'exercice sous revue représentent entre 0% et 48% du salaire de base.

Droits de participation des actionnaires

Limitation et représentation des droits de vote

La BCJ n'a pas de limitation dans ce domaine. Elle se conforme au Code des obligations.

Quorum statutaire

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. Pour les élections, la majorité relative est déterminante au deuxième tour.

Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le canton participe à l'élection des administrateurs nommés par l'Assemblée générale au titre de sa participation en qualité d'actionnaire privé.

Selon les statuts, la dissolution de la Banque peut être décidée par l'Assemblée générale réunissant les voix des trois quarts de la totalité du capital-actions, après consultation du Conseil d'administration, et avec l'approbation du Parlement.

Convocation à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration vingt jours au moins avant le jour de la réunion, par avis dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura. Cette convocation est également publiée dans Le Quotidien Jurassien.

La convocation fixe le délai pour obtenir une carte d'admission et les possibilités de représentation, par un autre actionnaire, par la banque dépositaire ou par un représentant indépendant.

Inscription à l'ordre du jour

Chaque actionnaire, indépendamment du montant de sa participation peut demander d'inscrire des propositions à l'ordre du jour d'une Assemblée générale, par écrit, et dans un délai de 45 jours avant l'assemblée.

Inscriptions au registre des actions

Le capital social de la BCJ est constitué d'actions nominatives. La Banque tient un registre des actions nominatives.

Prise de contrôle & mesures de défense

Néant.

Conduite, gestion & contrôle des risques

L'orientation stratégique en matière de risque et la gestion des risques sont décrites dans l'annexe (page 66) des comptes annuels.

Organe de révision

Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le Conseil d'administration a désigné PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne, comme société d'audit au sens de la LFINMA et de la LB pour l'exercice 2021. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2021 a également décidé de confier à PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne, le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2021. Omar Grossi, expert-réviseur agréé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2016.

En conformité avec l'art. 730a al. 2 CO, en matière de contrôle ordinaire, le réviseur responsable peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

Honoraires d'audit	CHF 172'995.– (HT et débours)
Honoraires additionnels	-
Honoraires de conseils	-

Instruments de surveillance et de contrôle

Notre organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, est agréé par la FINMA. En ce sens, il remplit les exigences fixées. Le réviseur responsable rencontre régulièrement la Direction.

De plus, il participe aux séances du Conseil d'administration et de la Commission d'audit et des risques qui traitent en particulier des rapports bancaires.

Les membres de la Commission d'audit et des risques évaluent l'Organe de révision externe. Les résultats obtenus sont confrontés à ceux déterminés par la Direction et les écarts éventuels sont éclaircis avec le mandataire.

Politique d'information

La politique d'information de la Banque Cantonale du Jura se fonde sur le principe de la transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public dans le respect légitime des secrets des affaires et bancaire et du droit boursier. Les communiqués de presse et le rapport de gestion constituent les canaux d'information principaux. L'information à la République et Canton du Jura, actionnaire majoritaire, est défini à l'art. 17a de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura, dont la teneur est la suivante :

Obligation d'information

Art. 17a

1. La Banque, notamment son Conseil d'administration, a l'obligation d'informer, sans délai et de manière appropriée, d'office ou sur requête, le Gouvernement de tout élément nécessaire ou utile à l'Etat pour lui permettre d'exercer ses droits ou d'évaluer les conséquences d'une éventuelle obligation.
2. Cette obligation d'information existe indépendamment des droits de l'Etat en tant qu'actionnaire ou de ceux des membres du Conseil d'administration nommés par le Gouvernement.
3. En outre, eu égard à la garantie de l'Etat, le Conseil d'administration remet chaque année au Gouvernement un rapport de l'organe de révision ou d'un réviseur indépendant portant notamment sur :
 - a) tout élément susceptible d'avoir une incidence sur la garantie de l'Etat;
 - b) la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration;
 - c) la situation des fonds propres;
 - d) l'inventaire et l'évaluation des risques;
 - e) la vérification des provisions et des amortissements;
 - f) tout élément susceptible de s'écarter des dispositions légales réglementaires ou statutaires ou des principes commerciaux, notamment du but, du champ d'activité et du rayon d'activité de la Banque;
 - g) la situation de la Banque par rapport aux autres banques cantonales et les mesures qu'elle envisage de prendre en cas d'écart à la moyenne;
 - h) les résultats annuels et intermédiaires de la Banque;
 - i) le plan financier, le budget et les prévisions.
4. En tous les cas, le secret bancaire et le secret des affaires sont respectés.

Médias

Rapport annuel

Il est disponible sous forme imprimée et sur le site Internet de la BCJ. Sur demande, ce document est adressé par courrier.

Site Internet (www.bcj.ch)

La rubrique *Relations investisseurs* du site de la Banque met à disposition des actionnaires et investisseurs différentes informations: communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, rapport de gestion.

Sur le lien *Liste de diffusion*, il est possible de s'inscrire en ligne pour recevoir les informations communiquées par la BCJ.

Presse

La BCJ publie ses comptes annuels et ses comptes intermédiaires semestriels, avec l'ensemble des autres banques cantonales, dans la FOOSC. Les communiqués de presse de la BCJ sont diffusés selon l'actualité et les besoins.

Agenda

28 avril 2022	Assemblée générale ordinaire à La Croisée des Loisirs à Delémont
11 juillet 2022	Publication des résultats semestriels 2022
Fin janvier 2023	Conférence de presse des résultats annuels 2022
Début avril 2023	Publication du rapport de gestion 2022

Disponible sur www.bcj.ch/Rapport-de-gestion et dans tous les points de vente de la Banque.

Adresse de contact

Relation avec les investisseurs et la presse

Margaux Häni
Responsable Communication Relations publiques & Marketing
Téléphone: +41 (0)32 465 13 66
E-mail: margaux.haeni@bcj.ch

Siège principal

Banque Cantonale du Jura SA
Rue de la Chaumont 10
2900 Porrentruy

Périodes de blocage du négoce

Pour les personnes ayant ou pouvant avoir connaissance des résultats de la Banque avant le grand public, il y a un embargo sur le titre BCJ durant la période qui s'étend de 30 jours avant la date de référence du bouclage (semestriel ou annuel) à la publication des résultats. Dans cet espace-temps, il y a une interdiction de négocier le titre BCJ pour les personnes mentionnées ci-dessous. Ces dernières sont informées de l'embargo, respectivement de sa levée, par le service compliance.

Les personnes concernées par cette restriction sont les suivantes :

- Les membres du Conseil d'administration
- Les membres de la direction
- Le responsable du service Communication Relations publiques & Marketing
- La Révision interne
- Les collaborateurs du service Finances & Risques
- Les collaborateurs du service Informatique & Logistique
- Les assistants de la direction.





A TRAVERS MON MÉTIER, JE SUIS FIÈRE D'ACCOMPAGNER LA FORÊT

transition

La nature a la capacité de se régénérer, mais c'est très important d'intervenir, car sans intervention, on risque de ne pas protéger au maximum les essences qui peuvent lutter contre le réchauffement climatique.



*Retrouvez
la suite*

Noémie Schaffter

Ingénieure forestière et collaboratrice
scientifique à l'Office de l'Environnement

Comptes annuels

au 31 décembre 2021

Bilan avant répartition du bénéfice (en milliers de CHF)

Actifs	Annexe n°	2021	2020	Variation
Liquidités		898'340	797'419	100'921
Créances sur les banques		26'742	44'464	-17'722
Créances résultant d'opérations de financement de titres	1	-	-	-
Créances sur la clientèle	2	307'779	364'166	-56'387
Créances hypothécaires	2	2'721'065	2'588'669	132'396
Opérations de négoce	3	-	86	-86
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	4'317	1'096	3'221
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		-	-	-
Immobilisations financières	5	149'928	151'833	-1'905
Comptes de régularisation		2'985	2'626	360
Participations	6/7	3'218	2'645	573
Immobilisations corporelles	8	14'114	13'018	-1'096
Valeurs immatérielles		-	-	-
Autres actifs	10	14'864	33'438	-18'574
Total des actifs		4'143'353	3'999'460	143'893
Total des créances subordonnées		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-
Passifs				
Engagements envers les banques		210'091	230'475	-20'384
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1	146'000	142'869	3'131
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		2'388'896	2'308'267	80'629
Engagements résultant d'opérations de négoce		-	-	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	18'052	34'280	16'229
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		-	-	-
Obligations de caisse		7'680	7'892	-212
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	15	1'083'000	996'000	87'000
Comptes de régularisation		10'355	10'813	-459
Autres passifs	10	2'932	3'939	-1'007
Provisions	16	4'493	4'332	161
Réserves pour risques bancaires généraux	16	110'500	105'300	5'200
Capital social	17/20	42'000	42'000	-
Réserve légale issue du capital		39'858	39'858	-
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		39'858	39'858	-
Réserve légale issue du bénéfice		69'817	66'312	3'505
Propres parts du capital	21	-312	-267	-46
Bénéfice reporté		290	305	-15
Bénéfice (résultat de la période)		9'703	7'085	2'617
Total des passifs		4'143'353	3'999'460	143'893
Total des engagements subordonnés		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels	2/24	20'149	57'021	-36'871
Engagements irrévocables	2	74'232	61'238	12'995
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	8'096	5'912	2'184
Crédits par engagement	2/25	-	-	-

Compte de résultat (en milliers de CHF)

Résultat des opérations d'intérêts	Annexe n°	2021	2020	Variation
Produit des intérêts et des escomptes		37'727	39'303	-1'576
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		3	2	1
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		200	266	-66
Charges d'intérêts		-1'556	-4'505	2'949
Résultat brut des opérations d'intérêts	28	36'374	35'066	1'308
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-696	-4'604	3'908
Sous-total - Résultat net des opérations d'intérêts		35'677	30'462	5'215
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		5'983	5'537	445
Produit des commissions sur les opérations de crédit		205	255	-50
Produit des commissions sur les autres prestations de service		3'815	3'788	27
Charges de commissions		-606	-661	54
Sous-total - Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		9'396	8'919	476
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur				
Sous-total - Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	27	3'851	3'737	114
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		0	-30	30
Produit des participations		169	260	-91
Résultat des immeubles		52	54	-2
Autres produits ordinaires		11	17	-6
Autres charges ordinaires		0	-33	33
Sous-total - Autres résultats ordinaires		232	268	-36
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	29	-16'462	-16'557	95
Autres charges d'exploitation	30	-11'401	-10'486	-915
- dont rémunération de la garantie de l'Etat		-1'250	-962	-288
Sous-total - Charges d'exploitation		-27'863	-27'043	-820
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles		-2'424	-2'789	365
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	31	-493	-33	-460
Résultat opérationnel		18'375	13'521	4'854
Produits extraordinaires	31	189	1	189
Charges extraordinaires	31	-1	-6	5
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	31	-5'200	-3'700	-1'500
Impôts	34	-3'661	-2'731	-930
Bénéfice (Résultat de la période)		9'703	7'085	2'618

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan (en milliers de CHF)

	Année de référence
Bénéfice de l'exercice 2021	9'703
Bénéfice reporté	290
Bénéfice au bilan	9'993
Proposition de répartition du bénéfice au bilan	
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice	5'000
- dividende	4'800
Report à nouveau	193

Tableau des flux de trésorerie (en milliers de CHF)

	Année de référence		Année précédente	
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Résultat de la période	9'703		7'085	
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	5'200		3'700	
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	2'424		2'789	
Provisions et autres corrections de valeur	326	164	1'105	639
Variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	5'247	4'199	12'102	8'598
Délimitations actives		360		1'141
Délimitations passives		459	3'697	
Autres positions	18'574	1'007	1'803	869
Dividende de l'exercice précédent		3'600		5'550
Solde	41'474	9'789	32'282	16'798
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Ecritures par les réserves	6	1	7	1
Modification des propres titres de participation	43	88	132	175
Solde	49	90	139	176
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations		573	-	
Immeubles	157	92		36
Autres immobilisations corporelles		3'585		1'890
Solde	157	4'250	-	1'926
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Obligations de caisse		212		1'095
Emprunts	0		100'000	
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	87'000		65'000	
Créances hypothécaires		133'152		134'877
Engagements envers les banques		20'384	66'966	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	3'131		67'869	
Engagements résultant de dépôts de la clientèle	80'629		267'344	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		16'229	1'830	
Créances sur les banques	17'721			7'760
Créances sur la clientèle	56'096			37'998
Opérations de négoce	86			41
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		3'221	1'177	
Immobilisations financières	1'905			53'816
Liquidités		100'921		348'121
Solde	246'568	274'119	570'186	583'708
Total des sources de fonds	288'248		602'608	
Total des emplois de fonds		288'248		602'608

État des capitaux propres

(en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de l'exercice	42'000	39'858	66'312	105'300	305	-267	7'085	260'593
Répartition du bénéfice de l'exercice précédent selon décision de l'Assemblée générale du 29 avril 2021								
- dividende			6				-3'600	-3'594
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice			3'500				-3'500	-
- report à nouveau					-15		15	-
Capitaux propres après répartition du bénéfice	42'000	39'858	69'818	105'300	290	-267	0	256'999
Acquisition de propres parts au capital						-88		-88
Aliénation de propres parts au capital						42		42
Bénéfice (perte) résultant d'aliénation de propres parts au capital			-1			1		-
Dotations sur bénéfice exercice en cours				5'200				5'200
Bénéfice de l'exercice							9'703	9'703
Capitaux propres à la fin de l'exercice	42'000	39'858	69'817	110'500	290	-312	9'703	271'855
Proposition de répartition du bénéfice de l'exercice en cours								
- dividende							-4'800	-4'800
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice			5'000				-5'000	-
- report à nouveau					-97		97	-
Capitaux propres à la fin de l'exercice après répartition du bénéfice	42'000	39'858	74'817	110'500	193	-312	0	267'055

Réserve légale issue du capital

A la suite de la modification de l'article 5 de la Loi sur l'impôt anticipé, le Conseil d'administration a décidé de scinder la Réserve légale générale entre les apports de capital et les dotations effectuées sur les exercices annuels.

Par cette adaptation, le Conseil d'administration se réserve le droit de proposer à l'Assemblée générale, dans le futur, de rembourser tout ou partie de cette réserve sans que ces remboursements ne soient considérés comme revenus imposables pour les personnes physiques et ne soient soumis à l'impôt anticipé.

Réserve légale issue du bénéfice

Cette réserve enregistre les dotations décidées par l'Assemblée générale, ainsi que les bénéfices/pertes réalisés sur les opérations effectuées sur les propres titres de participation.

Annexe

Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

La Banque Cantonale du Jura (ci-après appelée : «la Banque») est une société anonyme au sens de la loi sur la Banque Cantonale du Jura du 26 octobre 1978.

La Banque a son siège et sa direction générale à Porrentruy. La Banque est présente dans 11 localités jurassiennes, à savoir : Porrentruy, Alle, Boncourt, Courgenay, St-Ursanne, Delémont, Bassecourt, Courrendlin, Courroux, Saignelégier et Le Noirmont. La Banque possède également une succursale dans le Jura bernois à Moutier.

La Banque a pour but de contribuer au développement économique et social du canton en pourvoyant aux besoins d'argent et de crédits, ainsi qu'en offrant des dépôts d'épargne productifs d'intérêts. Dans le respect d'une saine gestion, la Banque offre les prestations usuelles d'une Banque universelle de proximité.

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas.

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Principes généraux

Normes

La tenue de la comptabilité ainsi que les principes comptables et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA), à la Loi fédérale sur les Banques et à son ordonnance et aux directives de la FINMA régissant l'établissement des comptes. Ensemble, elles constituent les prescriptions comptables suisses pour les Banques.

La Banque établit et publie un boucllement individuel statutaire conforme au principe de l'image fidèle.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants:

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie.
- Compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes.
- Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes.
- Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.
- Compensation des valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés sur la base d'un contrat de netting avec la contrepartie concernée, reconnu et exécutable.

Liquidités

Les montants sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Créances et engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont valorisés à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Créances et engagements résultant d'opérations de financements de titres

Le montant des liquidités reçu ou donné en garantie des prêts et emprunts de titres est porté au bilan, intérêts courus y compris. Pour les opérations de mise et prise en pension, seuls les montants en argent qui sont échangés figurent au bilan à leur valeur nominale, si la partie cédante conserve économiquement son pouvoir de disposition. La couverture de la valeur de marché des titres reçus est contrôlée tous les jours. Le produit ou la charge d'intérêt est délimité sur la durée des transactions sous-jacentes.

Les ventes de titres assorties d'une obligation de rachat (Repurchase) et les acquisitions de titres assorties d'une obligation de revente (Reverse Repurchase) sont assimilées à des opérations de financement garanti.

Crédits et Prêts (créances sur la clientèle et créances hypothécaires)

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuées des corrections de valeur nécessaires.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque répartit les clients selon un système de rating comprenant 11 catégories.

Les crédits des catégories 10 et 11 sont compromis et font l'objet de corrections de valeurs individuelles.

Les créances appartenant aux catégories 1 à 9 sont considérées comme non compromises. Pour ces catégories, la banque constitue des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sur les créances non compromises.

Les positions qui présentent des intérêts échus depuis plus de 90 jours sont dites en souffrance, tandis qu'une créance est considérée comme compromise lorsque les indices probants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant que la Banque peut escompter récupérer, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net de la réalisation des sûretés éventuelles. Les corrections de valeur sont calculées selon un schéma systématique et leurs modifications sont comptabilisées trimestriellement.

triellement. Les opérations hors bilan telles qu'engagements fermes, garanties et instruments financiers dérivés sont également comprises dans cette évaluation.

La correction de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est calculée sur la base d'un historique d'évolution du portefeuille de crédit. Un taux, représentant la probabilité d'une créance non compromise de basculer dans les catégories 10 ou 11, est calculé et utilisé pour définir les besoins en corrections de valeur des créances non compromises. Ce ratio est estimé annuellement, une moyenne mobile est utilisée.

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécupérable, elle est amortie par le débit de la correction de valeur correspondante. Les montants récupérés sur les créances amorties sont portés en diminution du besoin de corrections de valeur de l'année en cours.

Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés (capital et intérêts) ont été réglés, le service de la dette a repris normalement, et d'autres critères de solvabilité sont remplis.

Les constitutions et les dissolutions (économiquement plus nécessaires) des corrections de valeurs découlant des risques de défaillance (à titre individuel et forfaitaire), en lien avec les opérations d'intérêts, sont comptabilisées dans les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». Les produits des intérêts des positions compromises et en souffrance, ainsi que les montants récupérés sur des créances amorties durant les exercices précédents sont portés en diminution des besoins annuels.

S'agissant des crédits pour lesquels elle a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la Banque utilise pour la comptabilisation des corrections de valeur et provisions nécessaires une méthode simplifiée. Lors de la première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Cet ajustement sans incidence sur le résultat est présenté dans la colonne «Reclassification» du tableau «Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux» de l'annexe.

Opérations de négoce, engagement résultant des opérations de négoce

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Seuls des titres cotés sur des marchés officiels peuvent être acquis. Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et corrigées à la date du bilan selon les cours du marché. Les gains et pertes de cours sont comptabilisés dans le «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Les intérêts et dividendes sont comptabilisés dans le «Produit des intérêts et de dividendes des opérations de négoce».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les valeurs de remplacement sont comptabilisées respectivement à l'actif du bilan sous «Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers» et au passif du bilan sous «Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers». Les contrats ouverts, avec indication des montants des sous-jacents, sont présentés dans l'annexe.

Les instruments utilisés dans le cadre des opérations de négoce sont évalués à leur juste valeur. Celle-ci découle soit du prix résultant d'un

marché efficient et liquide, soit du prix offert par les teneurs du marché. Les résultats réalisés et non réalisés sont portés au compte «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Dans le cadre de la gestion structurelle de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que l'opération couverte. L'écart entre les valeurs de remplacement positives et négatives est présenté dans le compte de compensation, c'est-à-dire sous «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Lorsque des contrats sont liquidés avant l'échéance, les gains et pertes réalisés sont délimités sur la durée résiduelle, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance prévue à l'origine du contrat.

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La Banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont assimilées, pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

La Banque compense les valeurs de remplacement positives et négatives dans la mesure où il existe avec la contrepartie des conventions de netting reconnues et juridiquement valables.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en-dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

Les titres de créance figurant sous cette rubrique sont détenus à long terme, c'est-à-dire en principe jusqu'à l'échéance. Le montant porté au bilan correspond à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée d'échéance résiduelle («accrual method»). Les agios et disagio correspondants sont imputés au résultat des opérations d'intérêts. Les gains et pertes résultant des opérations d'intérêts aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation sont délimités sur la durée résiduelle de l'opération, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance initialement prévue. Les dépréciations de valeur pour raison de solvabilité, de même que les reprises subséquentes, sont comptabilisées immédiatement dans les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Titres de participation et immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit destinés à la revente

L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Les adaptations de valeur nécessaires sont enregistrées dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires».

Participations

Sont considérés comme participations, les titres de participation émis par des entreprises, que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part aux voix.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections économiquement nécessaires. Les participations dont la valeur d'acquisition est inférieure ou égale à CHF 20'000.- sont amorties totalement l'année de leur acquisition, sauf s'il s'agit de titres cotés.

La Banque examine à la date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «*Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles*».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique «*Produits extraordinaires*», les pertes réalisées dans la rubrique «*Charges extraordinaires*».

Si la Banque peut exercer une influence importante (droit de vote égal ou supérieur à 20%), l'impact d'une utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence («*equity method*») est publié dans le tableau 6 «*Présentation des participations*».

La participation au capital de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA n'est que partiellement libérée. L'engagement de libérer le montant restant est présenté hors bilan, sous la rubrique engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires. Afin de permettre une mise à disposition rapide de liquidités en cas de crise, les banques actionnaires ont accordé une limite de crédit à hauteur de l'engagement de libérer le montant restant. Cette limite de crédit n'est pas présentée sous la rubrique engagements irrévocables afin d'éviter une double comptabilisation.

Immobilisations corporelles

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation de CHF 2'000, sont activés. Pour les projets informatiques, la limite d'activation est de CHF 25'000.-.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée :

- Les machines, le matériel informatique (hardware), le mobilier, les installations, les travaux d'aménagement dans des immeubles et les logiciels acquis ou développés à l'interne sont amortis selon leur durée de vie économique.
- Les immeubles abritant totalement ou partiellement des locaux destinés à l'activité bancaire sont portés au bilan à leur coût d'acquisition diminué d'un amortissement en fonction du degré de vétusté.

A l'exception des immeubles à usage propre de la Banque qui sont amortis de façon dégressive, les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position «*Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles*», en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. La durée d'utilisation économique estimée des immobilisations corporelles se résume comme suit:

Immeubles à l'usage de la Banque et autres immeubles	max. 50 ans (3% de la valeur résiduelle)
Aménagements	max. 20 ans
Matériel informatique, machines et installations	max. 5 ans
Mobilier	max. 8 ans
Logiciels acquis ou développés à l'interne	max. 3 ans

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique «*Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles*».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique «*Produits extraordinaires*», les pertes réalisées dans la rubrique «*Charges extraordinaires*».

Valeurs immatérielles

Le bilan de la Banque ne contient pas de valeurs immatérielles.

Engagements de prévoyance

Le personnel de la BCJ est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA.

La Banque assume les coûts de la prévoyance professionnelle des collaborateurs et de leurs survivants conformément aux dispositions légales. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans l'institution de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels du Fonds de prévoyance, selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière.

Le Conseil d'administration considère que les éventuels excédents de couverture seraient utilisés prioritairement pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours ou pour constituer des fonds libres. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.

Impôts

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. Les impôts sur les transactions n'en font pas partie. La BCJ paie des impôts cantonaux, communaux, ecclésiastiques et l'impôt fédéral direct.

La Banque impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéfice courant et du capital imposable sont comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique «*Compte de régularisation*»,

sous déduction des acomptes payés. Les impôts affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique «*Impôts*» du compte de résultat

Les dotations aux réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées sur le revenu et le montant de ces réserves fait partie du capital imposable.

Provisions

Les obligations, juridiques ou implicites, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit:

- les provisions pour impôts par la rubrique «*Impôts*»
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique «*Charges de personnel*»
- les autres provisions par la rubrique «*Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes*», à l'exception des provisions de restructuration.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité bancaire. Elles sont considérées comme fonds propres au sens de l'Ordonnance y relative.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat «*Variations des réserves pour risques bancaires généraux*».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées.

Propres titres de créances et de participation

Les propres titres de créance, obligations de caisse et titres du marché monétaire sont compensés avec les positions du passif correspondantes, à l'exception des positions détenues dans le Portefeuille de négoce.

L'achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction dans la rubrique «*Propres parts du capital*» déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente.

Dans le cas d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique «*Réserve légale issue du bénéfice*» et la Banque réduit la position «*Propres parts du capital*» de la valeur d'acquisition des actions propres vendues.

Les dividendes sont directement attribués à la «*Réserve légale issue du bénéfice*».

Plan de participation

La Banque n'a pas de plan de participation en faveur des organes ou en faveur de son personnel.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation de ces éléments dans les opérations hors bilan se fait à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, la Banque constitue des provisions au passif du bilan.

Modification des principes de comptabilisation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent, avec les exceptions suivantes :

Le 1^{er} janvier 2020, la nouvelle ordonnance de la FINMA sur les comptes ainsi que la nouvelle circulaire FINMA 2020/1 «*Comptabilité – Banques*» entièrement révisée sont entrées en vigueur. Ces dispositions requièrent désormais la constitution de corrections de valeur pour risques de défaillance sur les créances non compromises et la constitution de provisions pour risques sur les opérations hors bilan, sauf pour les éventuelles positions pour lesquelles une provision a été constituée en raison d'une sortie de fonds probable et estimable de manière fiable. Les méthodes d'identification des risques inhérents de défaillance et de détermination du besoin de provisions sont expliquées en détails ci-dessus, au chapitre «*Crédits et Prêts (créances sur la clientèle et créances hypothécaires)*».

Le besoin de corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance des créances non compromises a été estimé à CHF 5.482 millions. Ce besoin sera réévalué annuellement selon les critères définis. La constitution initiale aux corrections de valeur et provisions a été comptabilisée sans incidence sur le résultat (réallocation des corrections de valeur pour les risques latents de défaillance (forfaitaire) de l'exercice 2020). Les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises au 31 décembre 2021 sont présentées à l'annexe 16 «*Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux*».

Saisie des opérations et inscription au bilan

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont prises en compte quotidiennement (principe de la date de conclusion) et évaluées selon les principes indiqués ci-dessous. Le résultat de toutes les opérations conclues est intégré dans le compte de résultat.

Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement. Entre le jour de conclusion et le jour d'exécution, elles sont présentées à leur valeur de remplacement dans les rubriques «*Valeurs de remplacement positives ou négatives des instruments financiers dérivés*».

Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts, mais directement comptabilisés à la rubrique «*Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts*». Sont considérés comme tels, les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés. Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique «*Produits des intérêts et des escomptes*».

Conversion des monnaies étrangères

Le bilan est valorisé au cours du jour de clôture. Le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans le compte «*Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur*».

Principaux cours de conversion utilisés lors du boucllement :

Monnaie	Année en cours devises	Année préc. devises
EURO	1.0337	1.0823
Dollars US	0.9126	0.8812
Livres sterling	1.2323	1.2054

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont valorisés à la juste valeur.

Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

La Banque ne calcule pas les frais de refinancement du portefeuille de négoce. Ils ne sont donc pas portés au débit du résultat des opérations de négoce.

Gestion des risques

La gestion des risques est basée sur la politique en matière de risques, approuvée par le Conseil d'administration.

Tout en jouant pleinement son rôle de soutien à l'économie cantonale, la Banque est particulièrement soucieuse de maîtriser les risques qu'elle prend dans le cadre de ses activités.

Les risques susceptibles d'affecter le fonctionnement efficace et les résultats d'un établissement bancaire ne se limitent évidemment pas aux seuls risques de défaillance des débiteurs. Les risques liés à l'évolution future des taux d'intérêts sont également importants, tout comme les autres risques de marchés et les risques opérationnels.

Le processus de gestion des risques s'étend de la politique de risque à la gestion au sens étroit (reconnaissance, évaluation et gestion de tous les risques), y compris la surveillance et le contrôle. On peut représenter ce processus et les principaux responsables comme suit :

Responsabilité principale

Politique	Conseil d'administration
Identification, évaluation et gestion	Direction
Surveillance	Conseil d'administration et Direction
Contrôle	Conseil d'administration et réviseurs internes

Les différents risques font l'objet de limites précises, dont le respect est surveillé en permanence. La gestion des risques est définie à travers les règlements et les circulaires idoines de la Banque. Elle porte sur les risques suivants :

- Risques de crédit; (clients, contreparties bancaires, gros risques, risques pays, concentration de risques, genre de couverture)
- Risques de marché; (changement de taux d'intérêt, devises, cours de titres, refinancement, liquidité, autres risques de marché)

- Risques opérationnels; (exécution de transactions, vérifications de concordance, personnel, relève, pannes de système, juridiques, réputation, contamination, compliance, fiscaux, fraudes internes et externes, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, dommages aux biens physiques)

La Banque a intégré dans son organisation globale la gestion des risques et le contrôle interne. Elle bénéficie ainsi d'une consolidation de tous les risques encourus. Les contrôles mis en place dans les processus de travail, complétés par les rapports établis par la révision interne et l'analyse par la révision externe, constituent un élément clé pour une gestion efficace des risques et du contrôle interne. Ils ont donc un effet positif sur les processus internes. Ces contrôles garantissent par exemple que les éventuelles erreurs au niveau des transactions soient détectées et corrigées à temps. Un rapport semestriel est présenté à la Direction, alors que le Conseil d'administration en prend connaissance une fois par année. La présentation au Conseil d'administration repose sur les nouveaux risques décelés durant l'année sous revue, ceux qui se sont avérés, et les menaces qui pourraient se traduire par de nouveaux risques dans un horizon temps défini. Les risques majeurs sont répertoriés avec probabilité de survenance et impact financier. Le Conseil d'administration fixe également la tolérance aux risques de la banque.

Risques de crédit

Prêts à la clientèle

L'endettement est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette ainsi que de la valeur de nantissement des gages retenue par la Banque. Les hypothèques en deuxième rang doivent être amorties.

La politique de crédit englobe la totalité des engagements. Ceux-ci pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La Banque limite les risques de crédit en pratiquant une politique de diversification, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs, et en se couvrant par le biais de normes d'avances adéquates. La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques et se caractérise par des filières de décisions courtes. Il s'agit d'être extrêmement attentif dans le cadre du contrôle des avances accordées aux entités présentant un risque de défaillance accru. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les clients selon un système de rating comprenant 11 catégories. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

Le système de rating donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation permanente des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe. La gestion centralisée des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyses des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité. Les correctifs de valeur et les provisions sont réexaminés et réajustés trimestriellement.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, la Banque utilise pour la gestion des risques de contrepartie un système de limites, dont la compétence est attribuée au Conseil d'administration. Elle ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre. Le montant de la limite

est essentiellement fonction de la notation de la contrepartie.

Le réexamen de la notation de la contrepartie et, partant de la hauteur de la limite, est annuel. Le contrôle du respect de la limite est permanent. En cas d'événements de marché extrêmes, la Banque examine la situation en continu afin de pouvoir réagir instantanément.

Risques de marché

Risque de taux

La Banque accorde une attention particulière au risque de taux afin de gérer au mieux le refinancement temporel de ses opérations actives et plus particulièrement la part des prêts à taux fixes qui représente plus de 97 % du total du portefeuille hypothécaire de l'établissement. Pour suivre et gérer sa structure du bilan, la Banque utilise des outils informatiques performants, d'une part, et d'autre part, elle s'est fixée des limites en terme de niveau de fonds propres, de capacité de risques, de rendement prévisionnel et de gaps sur les durées résiduelles. De plus, elle collabore avec un institut spécialisé, Fidelity National Information Services, société qui intervient en qualité de consultant technique dans le domaine de l'ALM (Asset & Liability Management).

Les opérations de bilan sont pilotées et surveillées par le comité ALM, dans le cadre de limites fixées annuellement par le Conseil d'administration. Les risques sont notamment couverts par des instruments dérivés dont les contreparties sont de première qualité.

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre les volumes et les échéances des positions figurant au bilan. Pour les positions à taux variable (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle), des modèles de portefeuilles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications de la structure des prêts et de l'épargne en fonction de l'évolution des taux du marché. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements de comportement de la clientèle sont à l'origine du risque de taux des positions actives et passives. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts ou la valeur des fonds propres de la Banque. La Banque surveille deux mesures par rapport au risque de taux au bilan, l'évolution de la marge d'intérêts et l'évolution de la valeur des fonds propres. Pour ce faire, elle évalue les variations de la marge par le biais d'analyses dynamiques et le potentiel de pertes entre un scénario probable et des scénarii de stress. Quant à la mesure de la valeur des fonds propres, elle est évaluée par la duration des affaires actives et passives.

Risques de liquidités et de refinancement

Le risque de liquidité résulte de l'obligation de disposer des moyens de pouvoir faire face chaque jour à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif. La Banque mesure le risque de liquidité sur la base du ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio), indicateur axé sur les flux de trésorerie entre les encours d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) sur le total des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours.

En complément au ratio LCR, la banque calcule également le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR). Ce ratio, qui correspond au montant de financement stable disponible (passif) rapporté au montant de financement stable exigé (actif), permet à la banque de s'assurer d'un financement stable afin de poursuivre sagement ses activités.

Pour limiter le risque de ne pas respecter les exigences réglementaires en matière de ratios LCR et NSFR, la banque a introduit des limites internes plus strictes que les ratios exigés par le législateur. De plus, la Banque effectue plusieurs fois par mois des simulations de l'évolution du ratio LCR afin de s'assurer du respect permanent des limites fixées.

Le risque de refinancement est piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de crise. Il est défini et justifié par le Comité ALM. Ce plan comprend les processus d'établissement, d'approbation, d'application et de surveillance des scénarii de crise. Après analyse des résultats, le Comité ALM propose au Conseil d'administration des objectifs de profil d'échéances des actifs et des passifs afin de se prémunir contre une crise majeure. Ce plan est revu annuellement par le Comité ALM.

Autres risques de marché

Pour limiter les autres risques de marché, qui sont essentiellement des risques de position sur titres de participation et de devises, la Banque a institué un système de limites. Les positions de négoce font l'objet de contrôles périodiques.

Risques opérationnels

Risques opérationnels

Les risques opérationnels représentent l'ensemble des vulnérabilités pouvant entraîner des pertes pour la Banque (défaillances techniques ou humaines, dans les systèmes de contrôle interne, procédures inadéquates, événements externes, etc.). Afin de maîtriser ces risques, la Banque dispose d'un système de contrôle interne qui est régulièrement vérifié par la révision interne. Cette dernière rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

La Banque a répertorié les risques opérationnels dans un plan de contingence qui est revu annuellement. Par ce plan, la Banque souhaite recenser tous les risques opérationnels dans le but de définir les mesures à prendre et assurer leur suivi. C'est pourquoi la Banque adapte régulièrement ses processus internes visant à maîtriser et à réduire, dans la mesure du possible, ce type de risque en instaurant un système de contrôle interne permanent et régulièrement adapté en fonction du besoin et/ou des nouveautés mises en application.

Pour les risques majeurs, la Banque a élaboré un «Business Continuity Plan (BCP)», afin d'assurer le service à la clientèle, de poursuivre l'activité de la banque en général et de limiter les conséquences financières pour la Banque.

A ce titre, l'informatique constitue un domaine majeur où les risques potentiels sont importants. Dès le 1er janvier 2015, la BCJ a migré sur sa nouvelle plateforme informatique et rejoint la communauté des Banques utilisant le logiciel Finnova et a externalisé les activités liées à l'informatique auprès de la société Swisscom IT Services AG.

Compliance et risques juridiques

Le service juridique contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que des devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours relatifs aux activités bancaires. Le service juridique veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions légales et réglementaires.

Externalisation d'activité (outsourcing)

Dès 2015, la BCJ utilise le logiciel Finnova et externalise les activités liées à l'informatique auprès de la société Swisscom IT Services AG, Fribourg. Les activités de numérisation des documents ainsi que le traitement du trafic des paiements sont effectués par Swiss Post Solutions AG.

Pour la messagerie interbancaire, la Banque utilise les services de Bottomline Technologies SA, Genève.

Ces externalisations font l'objet de contrats de service détaillés, conformément aux directives de la FINMA. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs du prestataire de service sont tous soumis au secret bancaire.

Compte tenu de l'évolution toujours plus complexe des opérations boursières et de ses dérivés, la Banque a confié l'administration du service

des titres à la Banque Cantonale de Fribourg. Par cette externalisation, la Banque veut maintenir une activité dans ce domaine en s'appuyant sur de hautes compétences reconnues.

Systeme d'information

Les organes supérieurs sont informés régulièrement sur le bilan, la situation de rentabilité, comprenant également les risques, et sur tout autre événement pouvant influencer la marche des affaires.

Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination de besoin de corrections de valeur

Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des crédits, en se basant sur l'évolution d'indices immobiliers régionaux établis par des prestataires externes. Après validation des nouvelles évaluations, le taux d'avance sur gage est mis à jour. Elle analyse également les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, effectué par des spécialistes, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûreté supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables estimés. Ce modèle tient compte des données de marché et des taux de vacance. L'état locatif des immeubles de rapport est vérifié régulièrement en fonction de l'importance du crédit et/ou de la valeur d'avance. S'il y a des indices de changements de l'état locatif ou du taux de vacance, la Banque procède à une réévaluation sans attendre l'échéance de la période de réexamen.

Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés périodiquement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels audités ainsi que, le cas échéant, des boucléments intermédiaires. Ces informations sont examinées par le département «Analyse des crédits», qui identifiera éventuellement une augmentation des risques. Si tel est le cas, ce département transmettra le dossier au Service des financements spéciaux, qui procédera à une évaluation détaillée et définira avec le conseiller à la clientèle les mesures qui s'imposent. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises. Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont identifiés selon la procédure décrite ci-dessous. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire. Les corrections de valeur sur les positions à risque sont examinées et déterminées par le Service des financements spéciaux, lequel établit un rapport semestriel à l'attention du Comité des crédits et de la Commission des crédits.

Créances compromises

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements fu-

turs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Créances non compromises

Les créances non compromises résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs.

La correction de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est calculée sur la base d'un historique d'évolution du portefeuille de crédit. Un taux, représentant la probabilité d'une créance non compromise de basculer dans les catégories 10 ou 11, est calculé et utilisé pour définir les besoins en corrections de valeur des créances non compromises. Ce ratio est estimé annuellement, une moyenne mobile est utilisée.

Constitution initiale

La comptabilisation du montant initial déterminé lors de la mise en œuvre des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est commentée sous le point « Modification des principes de comptabilisation et d'évaluation ».

Constitutions ou libérations

Les constitutions ou libérations subséquentes à la première application sont comptabilisées par la rubrique du compte de résultat «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts», ou « Variations des provisions pour et autres corrections de valeurs, pertes » pour la part attribuable aux opérations hors bilan, en fonction du montant déterminé par le modèle.

Utilisation

En cas de besoin de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance des créances compromises, la Banque peut utiliser les corrections de valeur et les provisions pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises et documente leur utilisation.

Reconstitution

Si les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont utilisées pour couvrir des corrections de valeurs pour risques de défaillance des créances compromises et des provisions au sens de l'art. 28. al. 1 OEPC, la reconstitution des montants utilisés doit avoir lieu au plus tard dans les 5 ans.

Découvert

Au 31 décembre 2021, le besoin de corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est entièrement couvert.

Evaluation des sûretés de crédit

Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axées sur l'utilisation du gage. La valeur des garanties fait l'objet de contrôles périodiques par genre de couverture. Pour l'évaluation des biens immobiliers, la Banque a édicté des procédures. Les immeubles de types artisanal, industriel ou les objets particuliers peuvent faire l'objet d'une expertise externe.

La «valeur vénale », sur laquelle est basée le montant de l'avance, est déterminée de la façon suivante :

- Maison familiale, appartement en PPE, terrain à bâtir : valeur intrinsèque ou valeur de marché
- Immeuble locatif : valeur de rendement
- Immeuble commercial, hôtel, restaurant : valeur de rendement
- Immeuble artisanal ou industriel : valeur de rendement
- Immeuble agricole : valeur licite selon la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR)
- Terrain : valeur de marché

La Banque prend comme base de l'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (titres) facilement négociables sont acceptées. La Banque accepte les produits structurés si les investissements font l'objet d'une cotation régulière.

Pour couvrir le risque de marché la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture («Hedge accounting»)

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers à des fins de couverture d'opérations actives et passives, principalement pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

Utilisation de la comptabilité de couverture «hedge accounting»

Types d'opérations de base et de couverture

La comptabilité de couverture est surtout utilisée en rapport avec les types suivants d'opérations:

Opération de base

Créances et engagements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt

Couverture par

Swaps de taux d'intérêt
Caps de taux d'intérêt

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances et engagements envers la clientèle, ainsi que des créances hypothécaires) sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro hedge.

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base. Elle documente, à la conclusion du contrat, l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace quand les critères suivants sont remplis:

- La couverture est jugée hautement efficace dès sa conclusion et sur toute sa durée

- Il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture.
- Les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert.
- Le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture est compris dans une fourchette allant de 80 à 100%.

Ineffectivité

Une opération de couverture jugée ineffective est aussitôt assimilée à une opération de négoce et le résultat de la fraction ineffective comptabilisé dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2021, date du bilan de la Banque.

Démission de l'organe de révision avant le terme de son mandat

L'Assemblée générale a désigné PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne, comme organe de révision de la Banque. Le premier mandat de révision date de 1997. L'organe de révision ne s'est pas démis de son mandat avant terme. M. Omar Grossi est réviseur responsable depuis 2016.

Informations relatives au bilan

1. Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)

	Année de référence	Année précédente
Valeur comptable des créances et des engagements (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt ou de prêt de titres et des prises ou mises en pension	146'000	142'869
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte qui ont été prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension	146'005	142'881
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	-	-
Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et lors de prise en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	-	-
- dont titres remis à un tiers en garantie	-	-
- dont titres aliénés	-	-

2. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

(en milliers de CHF)

NATURE DES COUVERTURES

Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Créances sur la clientèle	41'392	72'765	209'903	324'060
- dont envers des Collectivités de droit public	1'316	96	124'762	126'174
Créances hypothécaires	2'730'520	680	3'646	2'734'845
- dont immeubles d'habitations	2'379'786	654	946	2'381'387
- dont immeubles commerciaux	11'090		161	11'251
- dont artisanat et industrie	231'039	25	12	231'077
- autres	108'604		2'526	111'131
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Année de référence	2'771'911	73'444	213'549	3'058'905
Année précédente	2'657'161	92'000	232'687	2'981'849
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
Année de référence				3'028'844
Année précédente				2'952'835
Hors bilan				
Engagements conditionnels	2'055	2'338	15'757	20'149
Engagements irrévocables			74'232	74'232
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			8'096	8'096
Crédits par engagements				-
Total du hors bilan				
Année de référence	2'055	2'338	98'085	102'478
Année précédente	3'303	3'190	117'677	124'171
Créances compromises	Montant brut	Valeur estimée des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuels
Année de référence	90'043	65'464	24'579	24'579
Année précédente	88'128	64'883	23'244	23'244

3. Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)

Actifs	Année de référence	Année précédente
Opérations de négoce		
Créances, papiers/opérations du marché monétaire	-	-
- dont cotés	-	-
Titres de participation	-	7
Métaux précieux et matières premières	-	1
Autres actifs de négoce	-	78
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créance	-	-
Produits structurés	-	-
Autres	-	-
Total des actifs	-	86
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		

Engagements

La banque n'a pas d'opération en cours.

4. Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

(en milliers de CHF)	INSTRUMENTS DE NÉGOCE		INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volume des contrats
Swaps sur taux d'intérêts				2'294	16'761	575'000
Options sur taux d'intérêts (OTC)				1'374	0	30'000
Contrats à terme sur devises	649	1'291	137'450			
Total avant prise en compte des contrats de netting						
Année de référence	649	1'291	137'450	3'668	16'761	605'000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation				3'668	16'761	605'000
Année précédente	366	1'082	206'031	730	33'198	555'000
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation				730	33'198	555'000
				Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)	
Total après prise en compte des contrats de netting						
Année de référence			619			14'354
Année précédente			59			33'243
			Centrales de compensation	Banques et maisons de titres		Autres clients
Répartition selon les contreparties (après prise en compte des contrats de netting)						
Valeurs de remplacement positives		-				619

5. Répartition des immobilisations financières

(en milliers de CHF)	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Titres de créance	148'403	150'466	149'079	153'634
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	148'403	150'466	149'079	153'634
Titres de participation	1'375	1'366	2'076	2'329
- dont participations qualifiées (plus de 10% du capital ou des voix)				
Métaux précieux	-	-	-	-
Immeubles	150	-	220	-
Total	149'928	151'833	151'375	155'963
- dont titres admis en pension selon les dispositions sur les liquidités	148'403	150'466	149'079	153'634

Répartition des contreparties selon la notation

(en milliers de CHF)	De AAA à AA-	De A+ à A-	Inférieur à A-	Sans notation
Valeur comptable des titres de créance	143'975	-	-	4'428

Les classes de notation d'agences de notation reconnues par la FINMA ont été utilisées.
Les positions sans notation sont des positions de premier ordre sur des collectivités de droit public suisses.

6. Présentation des participations

(en milliers de CHF)	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence					
				Reclassifications	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur / Reprise d'amortissement	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
Participations évaluées selon la mise en équivalence*									
sans valeur boursière	1'100	-1'100	-					-	
Autres participations									
avec valeur boursière	44	-	44					44	603
sans valeur boursière	3'039	-438	2'601		573			3'173	
Total des participations	4'183	-1'538	2'645	-	573	-	-	3'218	603

* L'impact d'une utilisation de la méthode de mise en équivalence sur les participations dans lesquelles la Banque a une influence significative est nul.

7. Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Participations significatives

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en milliers de CHF)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
Immobestate Investment SA, Fribourg*	Société immobilière	50	100%	100%	100%	-
Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne, Delémont*	Développement de l'économie jurassienne	2'200	50%	50%	50%	-
Clinique Le Noirmont société coopérative, Le Noirmont	Centre de réadaptation cardio-vasculaire	4'098	11%	2%	11%	-
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Société financière	2'225'000	0%	0%	0%	-

*Le total des actifs des sociétés dominées est inférieur à CHF 4'000'000, et est donc insignifiant dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

8. Présentation des immobilisations corporelles

(en milliers de CHF)	Valeurs d'acquisition cumulées	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence			Valeur comptable à la fin de l'année de référence
				Investissements	Désinvestissements	Amortissements	
Immeubles à l'usage de la banque	15'087	-7'706	7'381	92		-200	7'273
Autres Immeubles	3'990	-2'620	1'370		-157	-38	1'175
Logiciels acquis séparément ou développés à l'interne	4'104	-2'002	2'102	1'206		-1'759	1'549
Autres immobilisations corporelles	3'361	-1'196	2'165	2'379		-428	4'177
Total des immobilisations corporelles	26'541	-13'523	13'018	3'677	-157	-2'424	14'114

Contrat de leasing

La Banque n'a pas conclu de contrat significatif de leasing opérationnel ou financier.

9. Présentation des valeurs immatérielles

La Banque n'a pas de valeurs immatérielles.

10. Répartition des autres actifs et autres passifs

(en milliers de CHF)	A U T R E S A C T I F S		A U T R E S P A S S I F S	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Compte de compensation	14'279	32'778	2'613	3'475
Impôts indirects	388	450	217	268
Comptes d'ordre	2	83	17	120
Autres	194	127	84	76
Total	14'864	33'438	2'932	3'939

11. Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

(en milliers de CHF)	Année de référence		Année précédente	
	Valeur comptable	Engagements	Valeur comptable	Engagements
Actifs nantis / cédés				
Créances sur les banques	5'982	6'782	18'010	18'333
Créances sur la clientèle (Prêts COVID)	26'177	25'964	43'209	43'209
Immobilisations financières	2'000	-	2'000	-
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	1'121'901	833'000	1'061'098	746'000

La Banque n'a pas d'actifs sous réserve de propriété.

Les actifs mis en gage des rubriques «Créances sur les banques» et des «Immobilisations financières» représentent des dépôts de marge auprès des contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA) et des valeurs mobilières mises en pension auprès de la BNS. Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés dans l'annexe 1.

12. Indications des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la Banque détenus par ces institutions

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Engagements résultant des dépôts de la clientèle, bons de caisse et emprunts obligataires	3'967	5'485
Nombre d'actions BCJ détenues de valeur nominative CHF 14.–	4'500 actions (0.15%)	4'500 actions (0.15%)

13. Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La Banque n'a pas de réserve de cotisations auprès du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCJ.

b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

(en milliers de CHF)	Excédent / insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque*		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		Année de référence	Année précédente			Année de référence	Année précédente
Plan de prévoyance avec excédent	126.4% **	-	-	-	1'790	1'992	2'065

* Le Conseil d'administration de la BCJ considère que les éventuels excédents de couverture des prochaines années au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés prioritairement pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours à l'objectif défini par le Conseil de fondation d'une part et d'autre part pour constituer des fonds libres. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.

** Sur la base des comptes non audités du Fonds de prévoyance (derniers comptes audités: 31.12.2020: excédent de couverture: 22.5%).

Données générales du plan de prévoyance

Le personnel de la Banque Cantonale du Jura est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura. L'organisation, la gestion et le financement de cette Caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Il s'agit d'une caisse en primauté des cotisations.

L'affiliation à la Caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins 3 fois le montant minimum LPP.

Tous les assurés ont droit aux prestations de retraite dès leur 62^{ème} anniversaire. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans. Le Fonds de prévoyance assure un pont AVS entre l'âge de la retraite et l'âge AVS. L'employeur verse une cotisation extraordinaire unique au moment de l'ouverture du droit à la rente Pont AVS pour le financement qu'elle prélève dans une provision spécifique, constituée pour chaque employé(e).

14. Présentation des produits structurés émis

La Banque n'émet pas de produits structurés.

15. Présentation des emprunts obligataires et des emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Emprunts privés		
Emission 2017; 0,50%, 2017-2027 (non dénonçable par anticipation)	10'000	10'000
Emission 2016; 0,27%, 2016-2026 (non dénonçable par anticipation)	20'000	20'000
Emission 2016; 0,30%, 2016-2026 (non dénonçable par anticipation)	20'000	20'000
Emprunts obligataires		
Emission 2015; 0,625%, 2015-2025 (non dénonçable par anticipation)	100'000	100'000
Emission 2020; 0,10%, 2020-2031 (non dénonçable par anticipation)	100'000	100'000
Emprunts et prêts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA		
Taux moyen	0.46%	0.55%
Aperçu des échéances		
<= 1 an	73'000	49'000
>1 an - <= 2 ans	29'000	73'000
>2 ans - <= 3 ans	27'000	29'000
>3 ans - <= 5 ans	242'000	143'000
5 ans et +	712'000	702'000
Total	1'083'000	996'000

16. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

(en milliers de CHF)	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Intérêts en souffrance recouvrements	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Provisions pour impôts latents							
Provisions pour engagements de prévoyance							
Provisions pour risques de défaillance pour engagements probables (sur les opérations hors bilan)	2'633		-83				2'550
Provisions pour autres risques d'exploitation	336	-	-	-	74		410
Autres provisions	1'363	-81	-	-	251		1'533
Total des provisions	4'332	-82	-83	-	326	-	4'493
Réserves pour risques bancaires généraux*	105'300				5'200		110'500
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	29'013	-179	83	44	5'120	-4'020	30'061
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	23'244	-179	83	44	5'120	-3'733	24'579
- dont corrections de valeur pour les risques latents	5'769		-5'769				0
- dont corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises	0		5'769			-287	5'482

* Les dotations aux Réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées sur le revenu et le montant total de ces réserves fait partie du capital imposable.

17. Présentation du capital social

(en milliers de CHF)

Capital social	Année de référence			Année précédente		
	Valeur nominale totale (CHF)	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende (CHF)	Valeur nominale totale (CHF)	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende (CHF)
Capital-actions entièrement libéré	42'000	3'000	42'000	42'000	3'000	42'000

L'action est cotée à la SIX sous le N° ISIN CH0350665672. Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales.

Capital autorisé ou conditionnel

Selon l'art. 6 des statuts, la Banque peut procéder à des augmentations de capital autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. Cette possibilité n'est pas utilisée.

Garantie de l'Etat

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas (art. 6 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura).

Rémunération de la garantie de l'Etat

La Banque rémunère la garantie en versant annuellement à l'Etat un montant compris entre 0,6 et 1 % de ses fonds propres exigibles. Ceux-ci sont déterminés d'après la législation fédérale sur les banques et sur la base des comptes de l'année précédente. Après consultation du Conseil d'administration, le Gouvernement fixe chaque année le montant de la rémunération, par voie d'arrêté, en tenant compte de la situation financière de la Banque, notamment de son taux de couverture des fonds propres exigibles, et de la conjoncture.

Taux appliqué: 2020: 0.80%; 2021: 1.00%.

18. Nombre et valeurs des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs et indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

La Banque n'a pas instauré de plan d'intéressement.

19. Indication des créances et engagements envers les parties liées

(en milliers de CHF)	CRÉANCES		ENGAGEMENTS	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Participants qualifiés	30'000	40'000	15'860	6'020
Sociétés du groupe	26	24	2'037	2'012
Sociétés liées*	15'856	14'058	18'126	29'949
Affaires d'organes	8'966	6'621	4'645	4'398

* Etablissements de droit public du canton et entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Affaires d'organes: il existe des opérations hors bilan pour un montant de CHF 8'186.50. Sont considérées comme affaires d'organes, les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration et de la Direction ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes. Les prestations fournies (taux d'intérêt, opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits, rémunération de dépôts) sont facturées aux mêmes tarifs que s'il s'agissait de parties tierces, excepté pour la direction (voir annexe 22).

20. Indication des participants significatifs

(en milliers de CHF)

Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote	Année de référence		Année précédente	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Avec droit de vote				
- Participation légale de la République et Canton du Jura	21'420	51.00%	21'420	51.00%
- Participation de la République et Canton du Jura	1'958	4.66%	1'958	4.66%
- Participation de la Banque Cantonale Neuchâtelaise	3'872	9.22%	3'872	9.22%
- Participation de la Banque Cantonale de Zurich	3'199	7.62%	3'199	7.62%
- Participation de la Banque Cantonale Vaudoise	2'032	4.84%	2'032	4.84%

21. Indication relative aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Actions de valeur nominale CHF 14.-, nominative	Nombre de titres	Prix moyen
Stock au début de l'exercice	4'832	55.19
+ Achats	1'696	52.15
- Ventes	-784	53.38
Stock à la fin de l'année de référence	5'744	54.34

Les propres parts du capital sont détenues dans le but d'assurer une certaine liquidité du marché.

Gain ou perte lors d'aliénation

Le gain résultant de l'aliénation des propres actions a été porté au crédit de la réserve légale issue du bénéfice (tableau «Etats des capitaux propres»).

Engagements conditionnels

La Banque n'a pas d'engagements conditionnels en relation avec des propres titres de participation.

Sociétés et fondations proches

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA détient 4'500 actions BCJ.

Réservations pour plan d'intéressement des collaborateurs, emprunts convertibles ou à option

Néant.

Transactions avec des participants

La Banque n'a pas effectué de transactions avec des participants.

Réserves non distribuables

Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves légales issues du bénéfice tant que cette réserve et la réserve légale issue du capital sont, à elles deux, supérieures à la moitié du capital-actions (CHF 21'000'000). La Banque maintient ces réserves à des fins de gestion des fonds propres réglementaires nécessaires.

22. Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes

La BCJ est soumise à l'article 763 du Code des obligations alors que l'Ordonnance contre les rémunérations s'applique aux sociétés anonymes soumises aux articles 620 à 762 du CO. Elle n'est donc pas concernée par cette Ordonnance.

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction perçoivent des frais de représentation, en conformité avec le droit fiscal, qui ne sont pas inclus dans les informations présentées ci-dessous.

Organes de la Banque: crédits et prêts, rémunération et participations

N O M	F O N C T I O N	R É M U N É R A T I O N		Charges sociales à charge de l'employeur (en CHF)	Nombre d'actions détenues	Prêts** (en milliers de CHF)
		Fixe (en CHF)	Variable* (en CHF)			
Conseil d'administration						
Mme Pamberg	Présidente	133'000		35'893	100	
Mme Thibaudeau	Vice-présidente	39'333		3'642	100	
M. Bichsel ¹⁾	Membre (jusqu'au 29.04.21)	8'333		223		
M. Welsch ¹⁾	Membre (dès le 30.04.21)	18'309			2)	
M. Jaberg ¹⁾	Membre	27'464			3)	
M. Humard	Membre (jusqu'au 29.04.21)	12'333		1'142	100	200
M. Milliet	Membre (dès le 30.04.21)	15'333		1'420	100	450
M. Léchenne	Membre	27'333		2'531	100	515
Mme Ferland	Membre	23'000		2'130	0	
Total		304'439	0	46'980	500	1'165
Direction						
M. Valley	Directeur général	251'342	120'000	87'674	250	430
M. Chapuis	Membre de direction				200	
M. Cramatte	Membre de direction (jusqu'au 10.05.21)				200	
Mme Dabiqaj	Membre de direction (dès le 01.07.21)				200	
M. Froidevaux	Membre de direction				200	
Mme Kohler	Membre de direction (jusqu'au 30.06.21)				200	
M. Michaud	Membre de direction (dès le 01.07.21)				200	
M. Ramseyer	Membre de direction				200	1'059
Total		1'058'978	377'000	351'990	1'650	2'326

¹⁾ rémunération versée à leur employeur respectif

²⁾ représentant de la Banque Cantonale Vaudoise, actionnaire pour 145'110 actions

³⁾ représentant de la Banque Cantonale Neuchâteloise, actionnaire pour 276'600 actions

* A valoir sur l'exercice, mais versées en 2022

** Il s'agit de prêts garantis principalement par des cédulas hypothécaires

- Le Conseil d'administration, sur préavis de la Commission de politique RH et de rémunération, est compétent pour fixer annuellement les rétributions des membres du Conseil d'administration et de la Direction. Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes, mais aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura, pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins le montant minimum fixé dans le Règlement. L'enveloppe des primes pour l'ensemble des collaborateurs est également fixée par le Conseil d'administration en fonction des résultats annuels, de manière discrétionnaire. Sur le montant décidé, il attribue la part revenant à chaque membre de la Direction, en fonction des objectifs réalisés.
- Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des conditions particulières. Les membres de la Direction ainsi que l'ensemble du personnel, y compris les retraités, bénéficient d'un taux de faveur de 1% par rapport aux taux de base sur les avances à taux variable accordées par la Banque. En ce qui concerne les prêts fermes, le taux appliqué est de 0,7% inférieur au taux de la clientèle.

- La BCJ n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction.
- La BCJ compte des prêts consentis à d'anciens membres de la Direction pour un montant total de 2,993 millions de francs aux conditions fixées pour le personnel.

23. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

(en milliers de CHF)	D U R É E D ' É C H É A N C E R É S I D U E L L E							Total
	A vue	Résiliable	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	
Actifs / instruments financiers								
Liquidités	898'340							898'340
Créances sur les banques	26'742							26'742
Créances résultant d'opérations de financement de titres								-
Créances sur la clientèle	50'100	10'240	24'876	29'222	104'307	89'034		307'779
Créances hypothécaires	544	44'786	186'671	327'605	1'136'208	1'025'251		2'721'065
Opérations de négoce	-							-
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4'317							4'317
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								-
Immobilisations financières			2'979	9'006	52'951	84'843	150	149'928
Année de référence	980'044	55'026	214'526	365'832	1'293'466	1'119'128	150	4'108'172
Année précédente	916'898	36'916	279'476	308'678	1'267'386	1'138'379	-	3'947'733

(en milliers de CHF)	D U R É E D ' É C H É A N C E R É S I D U E L L E							Total
	A vue	Résiliable	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	
Fonds étrangers / instruments financiers								
Engagements envers les banques	1'652	25'964	170'476		2'000	10'000		210'091
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			146'000					146'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1'122'222	765'460	393'213	20'000	19'750	68'250		2'388'896
Engagements résultant des opérations de négoce								-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	18'052							18'052
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur								-
Obligations de caisse			656	7'024				7'680
Emprunts et prêts des lettres de gage			8'000	65'000	298'000	712'000		1'083'000
Année de référence	1'141'926	791'424	718'345	92'024	319'750	790'250	-	3'853'718
Année précédente	1'060'238	753'151	693'152	153'062	272'680	787'500	-	3'719'783

Informations relatives aux opérations hors bilan

24. Répartition des créances et engagements conditionnels

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Engagements de couverture de crédit et similaires		
Garanties de prestation de garantie et similaires	20'149	57'021
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires		
Autres engagements conditionnels		
Total des engagements conditionnels	20'149	57'021
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux		
Autres créances éventuelles		
Total des créances éventuelles	-	-

25. Répartition des crédits par engagements

La Banque n'a pas de crédit par engagement à la date du bilan.

26. Répartition des opérations fiduciaires

La Banque n'a pas d'opération fiduciaire à la date du bilan.

Informations relatives au compte de résultat

27. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de juste valeur

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Résultat de négoce provenant des:		
Devises	3'819	3'679
Métaux précieux	22	61
Titres de négoce (y compris les fonds)	10	-3
Total	3'851	3'737

28. Indications d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes», ainsi que des intérêts négatifs significatifs

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Intérêts négatifs sur les affaires actives (réduction des produits d'intérêts)	162	155
Intérêts négatifs sur les affaires passives (réduction des charges d'intérêts)	5'029	4'124

29. Répartition de la rubrique charges de personnel

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Appointements (Indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et allocations supplémentaires)	12'745	12'730
Prestations sociales	3'462	3'596
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant de l'institution de prévoyance	-	-
Autres charges de personnel	255	231
Total	16'462	16'557

30. Répartition de la rubrique autres charges d'exploitation

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Coût des locaux	1'279	1'117
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	5'063	5'125
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	35	36
Honoraires de la société d'audit	191	198
- dont honoraires d'audit	191	193
- dont honoraires pour autres prestations de service	0	5
Autres charges d'exploitation	4'833	4'010
- dont Rémunération de la garantie de l'Etat	1'250	962
Total	11'401	10'486

31. Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

La Banque n'a pas d'éléments significatifs à commenter.

32. Indications et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition

La Banque n'a pas procédé à des réévaluations significatives de ses actifs.

33. Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

L'activité de la Banque est uniquement en Suisse.

34. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Charges fiscales sur le revenu et le capital	3'661	2'731
Taux d'imposition moyen pondéré sur le résultat opérationnel	19.9%	20.2%

La Banque ne constitue pas de provisions pour impôts différés car toutes ses réserves sont fiscalisées.

35. Indications sur le résultat par droit de participation coté

Résultat de la période (en milliers de CHF)	9'703	7'085
Nombre moyen d'actions en circulation	3'000'000	3'000'000
Résultat dilué par action (en CHF)	3.23	2.36
Résultat non dilué par action en (CHF)	3.23	2.36

Le résultat non dilué par action s'obtient en divisant le bénéfice de l'exercice par le nombre d'actions en circulation. La Banque n'ayant pas de plan de participation des collaborateurs, il n'y a pas d'effet de dilution.

APPRENDRE À AIMER CE QUE NOUS AVONS CHEZ NOUS, AUTOUR DE NOUS

découverte

Cela me tient à cœur de transmettre ma passion aux plus petits, car la forêt est un amour d'enfance pour moi. Ma démarche est de les amener de manière vraiment ludique, pour qu'ils puissent rentrer chez eux avec l'envie de retourner en forêt.

*Retrouvez
la suite*



Jonas Erzer

Animateur de Jura Découverte Nature





Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy

Rapport sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale du Jura SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 58 à 82) donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

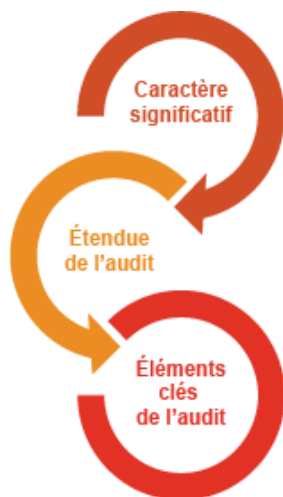
Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 918'000



Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la Banque, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la Banque.

L'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires a été identifiée comme élément clé de l'audit.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne
Téléphone : +41 58 792 81 00, télécopie : +41 58 792 81 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 918'000
Point de référence	Résultat opérationnel (étant le résultat de la période avant impôts, avant variation des réserves pour risques bancaires généraux et avant éléments extraordinaires)
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le résultat opérationnel comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit d'un indicateur communément utilisé pour mesurer la performance d'un établissement bancaire, et d'une grandeur de référence généralement reconnue dans le secteur financier.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte quand des jugements ont été effectués, comme par exemple pour des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la Direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes annuels 2021. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit ; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Evaluation des créances sur la clientèle et des crédits hypothécaires

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>La Banque octroie des crédits hypothécaires et des crédits commerciaux.</p> <p>Nous considérons l'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires (portefeuille de crédits) comme un élément clé de l'audit, compte tenu des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> le portefeuille de crédits représente une partie significative de l'actif (73% du total des actifs ou CHF 3'209 millions) la détermination du montant des corrections de valeur individuelles sur créances compromises s'appuie sur la capacité de remboursement du débiteur et/ou la valeur de liquidation des gages qui peuvent être influencées par des facteurs subjectifs le besoin de corrections de valeur pour risque inhérent de défaillance des créances non compromises est déterminé à l'aide d'un modèle interne. Ce dernier se 	<p>Nous avons vérifié et testé les contrôles clés encadrant l'activité de crédits :</p> <ul style="list-style-type: none"> Créances compromises : <ul style="list-style-type: none"> contrôles relatifs à l'identification des signes de défaillance afin de déterminer le périmètre des créances en souffrance et/ou compromises ; contrôles relatifs à la détermination du montant des corrections de valeur sur créances compromises. Créances non compromises : <ul style="list-style-type: none"> contrôles relatifs aux choix des hypothèses et paramètres pour la détermination du besoin de correction de valeur pour risque inhérent de défaillance des créances non compromises ; contrôles relatifs à la détermination du montant des corrections de valeur pour risque inhérent de défaillance.



base notamment sur l'évolution historique du portefeuille de crédit pour déterminer la probabilité pour une créance non compromise de basculer en créance compromise. Les hypothèses et les paramètres utilisés par la Banque offrent une marge d'appréciation.

La Banque dispose d'un système d'alerte qui permet à ses différents organes d'identifier et d'analyser le risque de défaut, de prendre les mesures conservatoires et de déterminer les corrections de valeur nécessaires.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, ainsi que la procédure de détermination des corrections de valeur individuelles sur créances compromises et des corrections de valeurs pour risque inhérent de défaillance des créances non compromises sont décrits dans l'annexe aux comptes annuels.

Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés.

En outre, sur la base de tests par sondage, nous avons vérifié :

- les dossiers de crédit sélectionnés ont été attribués à la classe de risque correspondante ;
- les rapports d'alertes générés automatiquement sont fiables et suivis d'actions adéquates ;
- la valeur de marché des sûretés a été établie, respectivement mise à jour, conformément aux pratiques de marché ;
- le montant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises et des créances compromises a été comptabilisé conformément aux principes comptables.

Les méthodes appliquées pour la détermination des besoins en corrections de valeur tant pour les créances compromises que pour les créances non compromises étaient appropriées.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques et qui sont conformes à la loi suisse et aux statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les comptes annuels, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.



- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Banque.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la Banque de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration et la Commission d'audit et des risques, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à la Commission d'audit et des risques une déclaration, dans laquelle nous confirmons avoir respecté les règles d'éthique professionnelles pertinentes relatives à l'indépendance, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que, le cas échéant, sur les mesures visant à éliminer les menaces ou sur les mesures de protection prises.

A partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration et avec la Commission d'audit et des risques, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers SA



Omar Grossi
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Jérémy Casarico
Expert-réviseur

Lausanne, le 16 mars 2022



A young child in a green jacket and pink pants is walking in a forest. The child is wearing a grey hat and is looking down. The background is slightly blurred, showing trees and other people in the distance.

EVEILLER

LES ENFANTS

PAR LA NATURE

apprentissage

En venant régulièrement dans la forêt, les enfants vont se rendre compte du temps qui passe, des saisons qui défilent, en vivant concrètement les différences de température, en observant les changements qui s'opèrent dans la nature.



*Retrouvez
la suite*

Sandie Studer

Maîtresse d'école enfantine formée en pédagogie par la nature,
animatrice de Promenons-Nous Dans les Bois, ateliers de jeux en forêt

Tableaux réglementaires selon Circ.-FINMA 16/1 : fonds propres, liquidités, risques de crédit, risques de taux, risques opérationnels

(en milliers de CHF)

Chiffres-clés essentiels réglementaires (tableau KM1 Circ.-FINMA 16/1)

	a	e
	31.12.2021	31.12.2020
Fonds propres pris en compte		
1 Fonds propres de base durs (CET1)	267'055	256'993
2 Fonds propres de base (T1)	267'055	256'993
3 Fonds propres totaux	267'055	256'993
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)		
4 RWA	1'574'163	1'561'486
4a Exigences minimales de fonds propres	125'933	124'919
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)		
5 Ratio CET1 (%)	16.96%	16.46%
6 Ratio de fonds propres de base (%)	16.96%	16.46%
7 Ratio des fonds propres globaux (%)	16.96%	16.46%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)		
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019) (%)	2.500%	2.500%
9 Volants anticycliques (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0.000%	0.000%
10 Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	n/a	n/a
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2.500%	2.500%
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	8.96%	8.46%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)		
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	3.20%	3.20%
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (%)	0.00%	0.00%
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7.40%	7.40%
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9.00%	9.00%
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	11.20%	11.20%
Ratio de levier Bâle III		
13 Engagement global	4'210'499	3'481'880
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6.34%	*7.38%

* En conformité avec la communication FINMA sur la surveillance 02/20 du 31 mars 2020 - Assouplissements temporaires pour les banques suite à la crise engendrée par le COVID-19 - les avoirs auprès de banques centrales selon les Cm 5 et 7 de la Circ.-FINMA 20/1 «Comptabilité - banques» ont été exclus du calcul de ratio de levier au 31 décembre 2020.

	2021				2020
	4 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	2 ^{ème} trim.	1 ^{er} trim.	4 ^{ème} trim.
Moyenne trimestrielle des données mensuelles					
Ratio de liquidités (LCR)					
15 Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	856'312	823'279	813'612	770'440	746'890
16 Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	512'406	501'242	558'008	505'901	517'772
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	167%	164%	146%	152%	144%

Ratio de financement (NSFR)		31.12.2021
18	Refinancement disponible stable (en CHF)	3'146'268
19	Refinancement stable nécessaire (en CHF)	2'447'867
20	Ratio de financement, NSFR (en %)	129%

Aperçu des positions pondérées par le risque (tableau OV1 Circ.-FINMA 16/1)

M É T H O D E S U T I L I S É E S

Risques de crédit: Approche standard internationale (AS-BRI)

Risques de marché: Approche « de-minimis »

Risques opérationnels: Approche de l'indicateur de base

(en milliers de CHF)	a	b	c	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	
	RWA	RWA	Fonds propres minimaux	
1	Risque de crédit	1'480'190	1'468'800	118'415
20	Risque de marché	2'810	2'869	225
24	Risque opérationnel	91'163	89'818	7'293
25	Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montant soumis à pondération de 250%)	0	0	0
27	Total (1 + 20 + 24 + 25)	1'574'163	1'561'486	125'993

Liquidités: gestion du risque de liquidité (tableau LIQA Circ.-FINMA 16/1)

Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité se trouvent dans l'annexe (page 67).

Risques de crédit: qualité de crédit des actifs (tableau CR1 Circ.-FINMA 16/1)

(en milliers de CHF)	a		b	c	d
	Positions en défaut*	Positions pas en défaut*	Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes (a + b - c)	
1	Créances (sans les titres de dette)	90'043	2'995'604	24'579	3'061'068
2	Titres de dette		148'403	0	148'403
3	Expositions hors bilan		102'478	0	102'478
4	Total	90'043	3'246'485	24'579	3'311'949

* Voir définition des créances compromises dans l'annexe (page 62).

Risques de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque (tableau CR3 Circ.-FINMA 16/1)

(en milliers de CHF)	a	c	e & g	
	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés: montant effectivement couvert	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit: montant effectivement couvert	
1	Créances (y c. les titres de dette)	361'952	2'845'356	0
2	Opérations hors bilan	98'085	4'392	0
3	Total	460'037	2'849'748	0
4	- dont en défaut	90'043	0	0

IRRBB: Risques de taux d'intérêt: objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de Banque

Publication d'informations qualitatives

a) IRRBB afin de mesurer et gérer le risque

Le risque de taux d'intérêt pour la banque peut être défini comme la variation de la marge d'intérêts et la variation de la valeur de marché des fonds propres en fonction de la courbe des taux d'intérêt du marché.

Deux types de risques de taux peuvent être distingués :

- Le **risque de révision de taux** découlant de la non-concordance des échéances (pour les taux fixes) respectivement des conditions de renouvellement (pour les taux variables) des actifs, des passifs et des positions hors bilan.
- Le **risque de base** provenant de la modification des revenus et des valeurs économiques de positions liées aux taux, en cas de corrélation imparfaite des taux d'intérêts servant de référence aux différentes positions.

b) Stratégies afin de gérer et atténuer le risque

Une congruence des échéances entre les actifs et les passifs de la banque doit être assurée afin de ne pas courir un risque de taux d'intérêt trop important. Dans le cadre de la planification financière, le Conseil d'administration mène une politique prudente allant dans ce sens, politique dont l'objectif est l'atteinte d'une marge d'intérêts adéquate et faiblement volatile. Les refinancements par des fonds de la clientèle, les prêts de la centrale de lettre de gage et l'utilisation d'instruments dérivés permettent d'atteindre cet objectif et par conséquent, de limiter le risque de taux.

Le Conseil d'administration approuve la stratégie ALM, la politique de risque ainsi que le système de limites. Il délègue ses compétences dans le domaine de la gestion des risques de taux à la Direction. Il est informé trimestriellement de la situation de risque et du respect des limites.

Le Comité ALM, qui agit par délégation de compétence de la part de la Direction, se compose au minimum du Directeur général, du directeur financier, du directeur des crédits, du trésorier et du contrôleur de gestion. Il a pour tâche d'appliquer une politique des risques de taux conforme à la stratégie définie par le Conseil d'administration et d'informer ce dernier de l'évolution du risque de taux. Pour ce faire, il examine les positions sensibles aux taux d'intérêt et prend notamment des décisions en matière de refinancements et de restructuration du bilan. Le comité analyse également, sur la base du rapport ALM fourni par le contrôleur de gestion, le risque et la capacité de risque de la banque dans le cadre du système de limites fixé par le Conseil d'administration.

Il effectue des simulations de crises (scénarios catastrophes, stress tests).

Le service Finances et Risques a la responsabilité opérationnelle du processus de gestion du risque de taux. Il se charge notamment de mesurer et d'analyser le risque de taux. Il s'assure et veille à l'exactitude des données utilisées pour l'analyse par les systèmes informatiques.

c) Périodicité et description des agrégats spécifiques visant à évaluer la sensibilité aux taux

Les indices du risque de taux, principalement la sensibilité de la valeur de marché des fonds propres et l'évolution de la marge d'intérêts, sont calculés à la fin de chaque mois.

d) Scénarios de choc de taux et de résistance

En sus des scénarios standardisés définis à l'annexe 2 de la circulaire Finma 2019/02 « Risques de taux – banque », la banque calcule semestriellement les scénarios dynamiques suivants :

- Stabilité des taux
- Hausse modérée des taux (hausse sur la courbe des taux comprises entre 1.25% et 1.50% sur 36 mois)
- Hausse importante des taux (hausse sur la courbe des taux comprises entre 3.25% et 4.00% sur 36 mois)
- Baisse des taux (baisse de 0.50% sur la courbe des taux après 1 mois)

e) Hypothèses de modélisation

Concernant le calcul de la valeur de marché des fonds propres, les hypothèses de modélisation utilisées dans le système interne de mesure du risque de taux de la banque ne divergent pas sensiblement des données figurant sur le tableau IRRBB1.

f) Moyens de couverture

Les positions sensibles aux variations de taux sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opération de macro hedge. Exceptionnellement, certaines opérations peuvent faire l'objet d'une couverture de micro hedge.

Dans le cadre de la gestion structurelle de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que l'opération couverte. L'écart entre les valeurs de remplacement positives et négatives est présenté dans le compte de compensation, c'est-à-dire sous « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La Banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont assimilées, pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

g) Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation

Modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔEVE)

1. Les flux de paiement sont déterminés sur la base des taux d'intérêt de chaque opération. Les positions à taux d'intérêt variables sont intégrées au calcul sur la base de clés de réplcation.
2. Les flux de paiements sont calculés sur la base de chaque produit.
3. Les flux de fonds sont actualisés sur la base des taux Libor et des taux IRS-mid. Les taux intermédiaires sont calculés par interpolation linéaire.

4. Modifications des revenus attendus (Δ NI)

Pour calculer le revenu net d'intérêt, les opérations arrivant à échéance dans l'horizon de simulation de 12 mois sont renouvelées selon la vue du bilan «constant».

Les durées moyennes de renouvellement des opérations observées dans le bilan sont utilisées pour la création des nouvelles transactions. Le volume est maintenu constant. Les marges actuelles sont utilisées et appliquées aux nouvelles affaires.

Les positions variables sont évaluées sur la base de propositions établies par des experts pour le scénario de taux d'intérêt de l'IRRBB. Les positions variables sont évaluées en fonction de leur portefeuille de réplication. Les positions dérivées ne sont pas renouvelées.

5. Positions variables

Toutes les positions variables font partie intégrantes de l'analyse. Une clé de réplication est appliquée à chaque type de produit variable. Les clés de réplication sont calculées sur la base des taux d'intérêt historiques des produits et du marché. Périodiquement, le comité ALM évalue la nécessité d'adapter les clés de réplication internes.

6. Positions comportant des options de remboursement

Le bilan de la banque ne contient aucun produit avec options de remboursement liées à des comportements.

7. Placements à terme

Le bilan de la banque ne contient aucun produit avec options de remboursement liées à des comportements. En cas de retrait anticipé, la valeur de marché s'applique.

8. Options de taux automatiques

Le bilan de la banque ne contient aucun produit avec option de remboursement automatique, non liées à des comportements.

9. Positions en dérivés

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux, la banque peut souscrire à des instruments dérivés à des fins de couverture. Les instruments utilisés sont les Swaps de taux et les Caps.

10. Autres hypothèses

Néant.

Risques de taux: informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement (tableau IRRBB1)

(en CHF)

Période	Δ EVE (fluctuation de la valeur économique)		Δ NI (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Hausse parallèle	-6'271	-11'362	-1'112	-3'953
Baisse parallèle	8'862	15'091	-783	863
Choc dit steepener	-882	-12		
Choc dit flattener	305	-1'078		
Hausse des taux à court terme	-2'340	-5'553		
Baisse des taux à court terme	2'672	5'991		
Maximum	-6'271	-11'362	-1'112	-3'953

Période	31.12.2021	31.12.2020
Fonds propres de base (Tier 1)	267'055	256'993

Risques opérationnels: indications générales (tableau ORA Circ.-FINMA 16/1)

La Banque utilise l'approche de l'indicateur de base pour le calcul des fonds propres nécessaires. Les informations relatives aux risques opérationnels se trouvent dans l'annexe (page 67).

QUAND J'AI BESOIN DE ME RESSOURCER, JE VAIS EN FORÊT

devenir

On doit avoir du respect pour la matière que les anciens ont préparée pour nous, et de la même manière, nous devons préparer l'avenir. Il n'y a que notre métier où nos efforts et notre travail seront entretenus pendant 100 ans, et serviront à quelqu'un dans 100 ans. C'est donc très important de se rattacher au passé, et de penser à l'avenir.

*Retrouvez
la suite*



Didier Adatte

Directeur de ProForêt SA





La forme masculine utilisée dans le rapport de gestion désigne aussi bien les hommes que les femmes. Celle-ci a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.



Impressum

Photographies

© Banque Cantonale du Jura | Tagada prod

Réalisation graphique

Banque Cantonale du Jura - www.bcj.ch

Impression

Imprimerie Roos SA, Crémines

Ma BCJ *Ma banque*

Le rapport de gestion, tiré à 350 exemplaires, est imprimé sur un papier 100% recyclé, labellisé Ange Bleu, certifié FSC, Nordic Swan.

